

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, mai 2025

POUR DÉCISION

**Rapport financier et États financiers vérifiés pour
l'exercice clôturé le 31 décembre 2024**
et Rapport de l'auditeur externe

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport financier sur les comptes 2024	1
---	----------

État de contrôle interne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024	17
---	-----------

Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024	23
---	-----------

Avis sur l'audit de l'auditeur externe au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation Internationale du Travail	25
---	-----------

États financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024	29
---	-----------

État I. État de la situation financière	29
---	----

État II. État de la performance financière	30
--	----

État III. État des variations des actifs nets	31
---	----

État IV. État des flux de trésorerie	32
--	----

État V. État de comparaison du budget et des montants réels	33
---	----

Notes aux états financiers	35
----------------------------------	----

Rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024	63
--	-----------

Rapport financier sur les comptes 2024

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (le Centre) et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2024 est également soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de 2024 ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers préparés conformément aux normes IPSAS comptabilisent les contributions volontaires des opérations générales pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et que le montant est connu. Les contributions liées à des services d'activités de formation et des services d'activités non liées à la formation ainsi qu'à d'autres objectifs spécifiques assortis de conditions sont comptabilisées en tant que recettes lorsque les services sont fournis ou lorsque les dépenses qui y sont associées sont encourues par le Centre. Les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont reçus, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Les avantages du personnel découlant des congés cumulés, des congés dans les foyers, des déménagements et voyages relatifs au rapatriement sont comptabilisés dans les états financiers au fur et à mesure que les fonctionnaires du Centre les gagnent plutôt que lorsqu'ils sont payés.
3. L'application des normes IPSAS a un impact limité sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et la portée du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre les états selon les normes IPSAS des montants inscrits au budget et des montants réels et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie présentés dans les notes aux états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement Italien. Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT.

Chiffres clés pour 2024

5. Les résultats présentés ci-dessous sont ceux de l'exercice 2024, année au cours de laquelle le Centre a enregistré une augmentation d'environ 6,8 pour cent du nombre d'inscriptions par rapport à 2023 en ce qui concerne ses activités de formation en présentiel dispensées sur le campus et sur le terrain. Ces activités comprenaient également des modalités mixtes. En outre, le Centre a également continué à proposer des activités utilisant des modalités en ligne, ce qui lui a permis d'enregistrer une augmentation significative de plus de 61 000 inscriptions directes et indirectes, soit une hausse de 67,0 pour cent par rapport à 2023. En 2024, le Centre a également poursuivi ses efforts en offrant des services non

liés à la formation et a enregistré une croissance de 20,6 pour cent du nombre de participants ayant bénéficié de ces modalités.

6. Le Centre a mis en œuvre les travaux du programme de la première année, tels qu'approuvés dans son programme et budget 2024-25, conformes à sa stratégie approuvée pour 2022-25. Bien que le nombre d'activités ait été inférieur à celui de 2023 d'environ 10 pour cent, il y a eu une augmentation significative de la portée totale de la formation d'environ 63,8 pour cent, portant à environ 162 000 le nombre total d'inscriptions directes et indirectes à la formation, pour l'année. En 2024, la contribution globale aux coûts fixes (CFC) était à nouveau très saine, ce qui a finalement permis d'obtenir de très bons résultats, comme le montre le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)

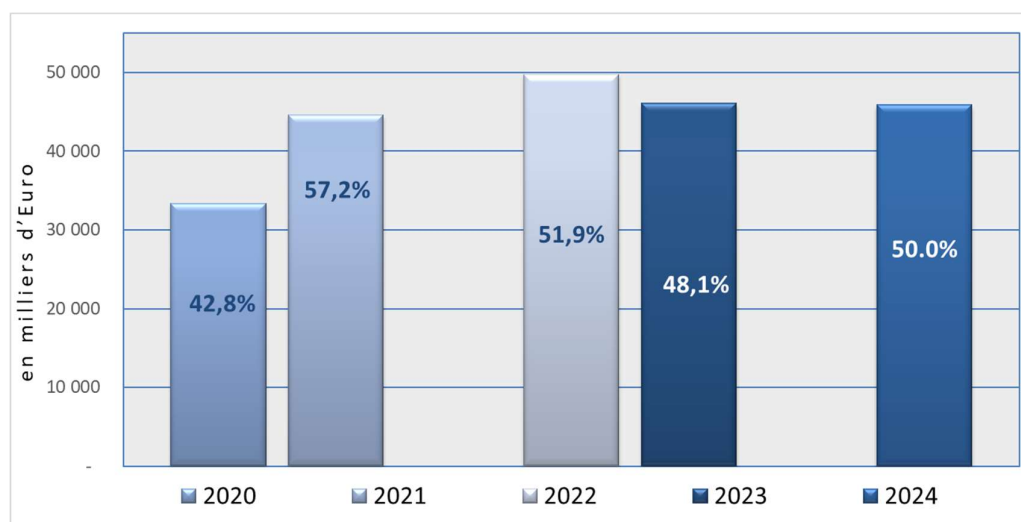
	2024	2023	2022	2021
Recettes	45 868	46 099	49 738	44 604
Dépenses	43 016	43 098	41 047	37 463
Excédent net selon les normes IPSAS	2 852	3 001	8 691	7 141
Actif	65 791	60 567	46 653	49 989
Passif	26 835	24 481	13 342	25 442
Actif net	38 956	36 086	33 311	24 547
Excédent budgétaire	803	1 323	3 833	3 325

L'excédent 2024 basé sur les normes IPSAS s'élève à 2,852 millions d'euros et intègre les résultats financiers totaux de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent budgétaire de 803 000 euros ne comprend que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique par :

- la différence de 184 000 euros dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS ;
 - le gain de change non réalisé de 1,254 million d'euros comptabilisé dans l'état de la performance financière ;
 - l'excédent net des soldes du Fonds pour l'amélioration du campus, du Fonds fiduciaire italien, du Fonds d'innovation, le Fonds de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et le Fonds de financement des bourses, d'un montant de 1,204 millions d'euros ;
 - la réception d'une contribution volontaire non conditionnelle de 460 000 euros, comptabilisée uniquement dans l'état de la performance financière ; et
 - l'utilisation de contributions volontaires pour des activités d'un montant de 684 000 euros, comptabilisées uniquement dans l'état de la performance financière.
7. La variation de l'actif net, qui passe de 36,086 millions d'euros en 2023 à 38,956 millions d'euros en 2024, est imputable à l'excédent net de l'état de la performance financière et au gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel, à la suite d'une évaluation actuarielle du passif lié aux voyages de rapatriement et aux déménagements.
 8. Comme le montre le graphique ci-dessous, la structure des recettes totales au cours de l'exercice actuel sont conformes à celles observées au cours de l'exercice biennal précédent. Les recettes totales en 2024 représentent la moitié du budget approuvé

pour 2024-25, mais ce pourcentage pourrait varier une fois que les résultats réels de 2025 seront connus. Alors que les recettes provenant des services de formation et des services de formation et des services non liés à la formation ont diminué d'environ 2,0 millions d'euros en 2024, d'autres recettes ont compensé cette baisse, pour atteindre un niveau de recettes totales similaire à celui de 2023. L'augmentation la plus importante observée concerne les recettes provenant des gains de change et des réévaluations, nettes, ce qui se traduit par un gain de change significatif de 1,22 million d'euros en 2024, contre une perte de 586 000 euros en 2023. Il est important de noter que ce montant total représente un gain de change non réalisé, et que ces gains et pertes peuvent ou non être réalisés, car ils dépendent des fluctuations monétaires et des opérations réelles du Centre.

Recettes totales, comparaison sur trois exercices biennaux

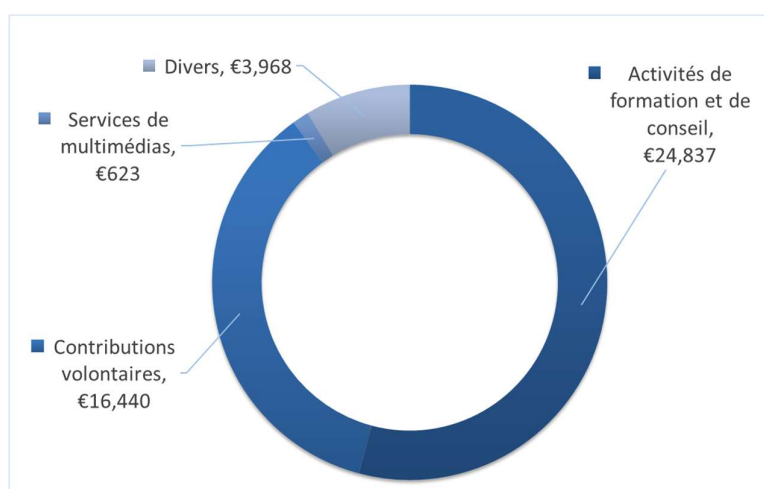


Performance financière

Recettes

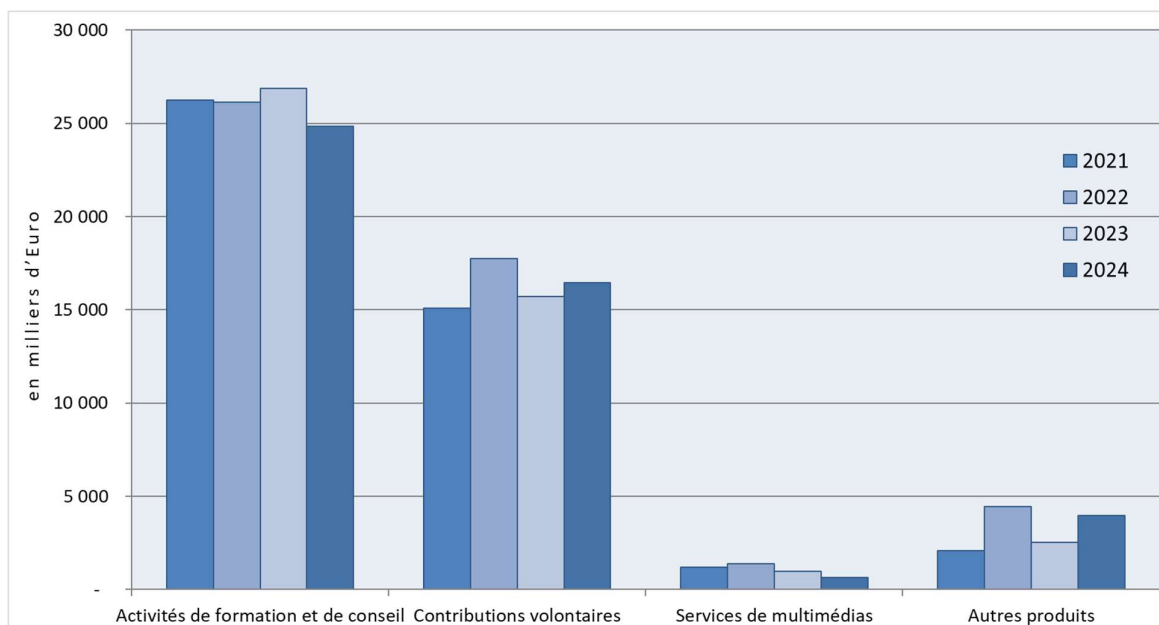
9. En 2024, les recettes ont totalisé 45,9 millions d'euros (46,1 millions d'euros en 2023) et se sont réparties comme suit :

Recettes par source, pour 2024 (en milliers d'euros)



10. Les deux principales sources de recettes, qui représentent ensemble 90,0 pour cent des recettes totales (92,0 pour cent en 2023), sont les services de formation et les services non liés à la formation ainsi que les contributions volontaires.

Sources des recettes, comparaison sur quatre ans



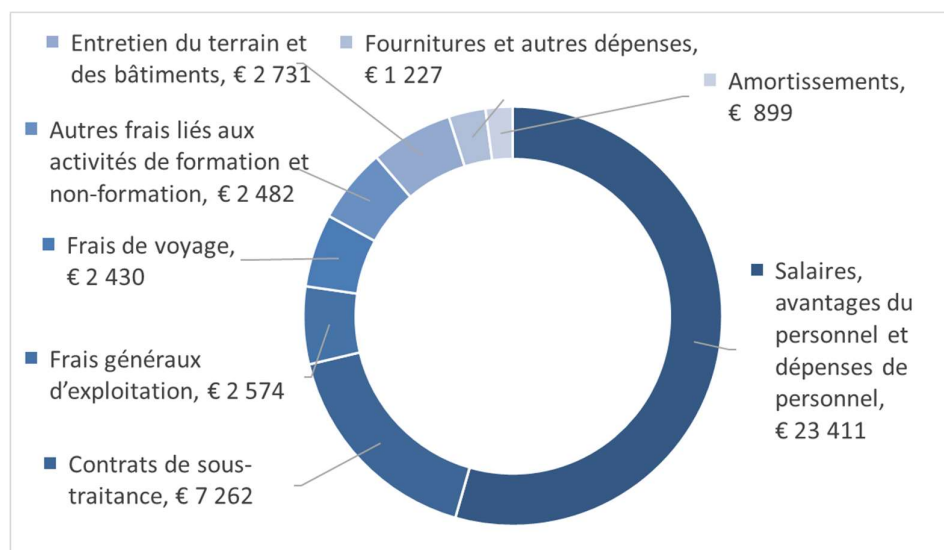
11. Les recettes provenant des services de formation et des services non liés à la formation se sont élevées, au total, à 24,8 millions d'euros en 2024, contre 26,88 millions d'euros en 2023, soit une diminution de 2,0 millions d'euros ou 7,6 pour cent. En 2024, le nombre d'activités de formation et activités non liées à la formation a diminué de 10,0 pour cent. Cependant, la diffusion a continué de croître et a atteint plus de 100 000 inscriptions directes en 2024, ce qui est en bonne voie pour que le Centre atteigne son objectif de diffusion pour 2024-25.
12. En 2024, les contributions volontaires ont augmenté de 731 000 euros par rapport à 2023. La contribution ex-officielle du gouvernement italien de 7,85 millions d'euros est restée constante, mais il a augmenté sa contribution volontaire pour les activités de 1,6 million d'euros en 2023 à 2,0 millions d'euros en 2024. La contribution de l'OIT pour 2024 comprenait un montant de 4,770 millions de dollars des États-Unis (2023 : 4,770 millions de dollars des États-Unis) pour les dépenses opérationnelles et un montant d'environ 1,1 million d'euros (2023 : 946 000 euros) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre. Les taux de change favorables en 2024 ont entraîné une légère augmentation des recettes lors de la conversion de la contribution de l'OIT en dollars des États-Unis.
13. Les autres recettes, notamment les intérêts, ont augmenté d'environ 140 000 euros par rapport à 2023. Cela s'explique, en partie, par une augmentation des recettes provenant d'activités non essentielles qui complètent les activités du Centre. En général, cela concerne l'utilisation des installations du campus par des parties extérieures ainsi que les organisations hébergées sur le campus, sous réserve de disponibilité. Les recettes multimédias ont diminué de 991 000 euros en 2023 à 623 000 euros en 2024, principalement en raison d'une baisse importante de la demande de services de publication de la part de l'un de nos principaux clients suite à des changements dans leurs politiques. Cela a entraîné une perte de recettes d'environ 150 000 euros par rapport à l'année

précédente, et quelques grands projets ont été reportés à 2025, ce qui a eu un impact sur le portefeuille d'environ 150 000 euros supplémentaires. Cette diminution est compensée par une importante augmentation de 249 000 euros des recettes liées aux intérêts, due à l'augmentation des taux d'intérêt sur les dépôts à terme et aux contrats de change conclus au cours de l'année.

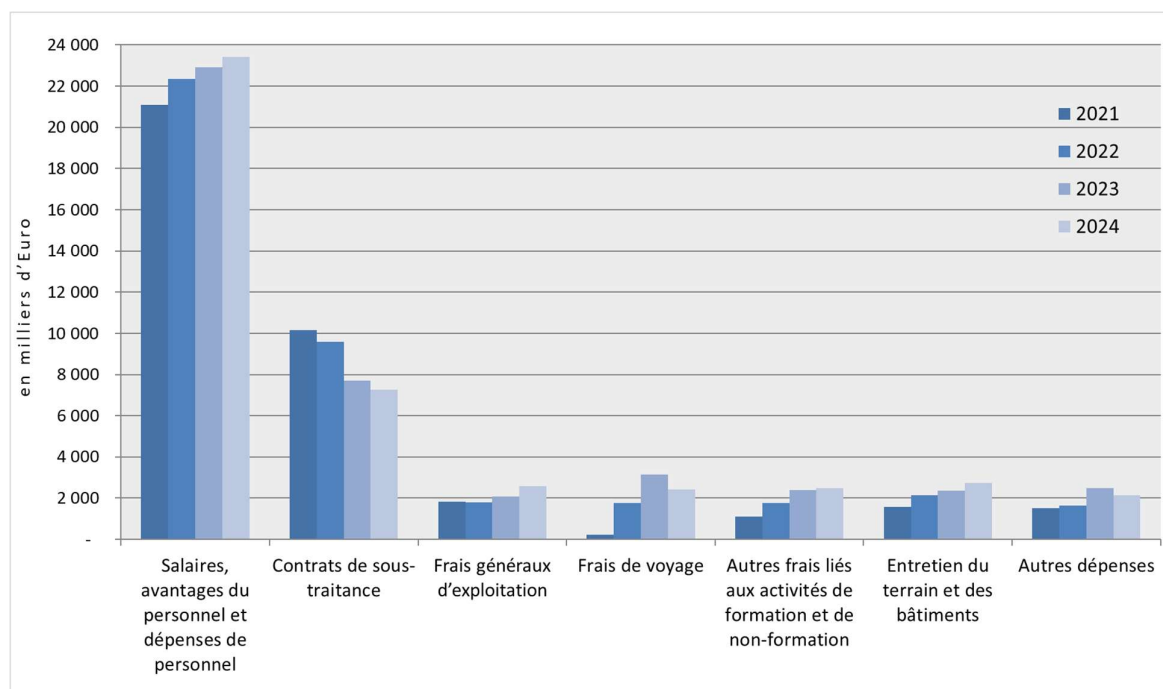
Dépenses

14. En 2024, les dépenses se sont élevées à 43,016 millions d'euros (43,098 millions d'euros en 2023) et se sont réparties comme suit :

Dépenses par source, pour 2024 (en milliers d'euros)



Dépenses, comparaison sur quatre ans



15. Globalement, en 2024, les dépenses ont légèrement diminué d'environ 82 000 euros, soit moins de 1,0 pour cent (2023 : 2,0 millions d'euros, soit 5 pour cent).
16. En 2024, le Centre a poursuivi le recrutement afin de pourvoir tous les postes vacants tout en conservant temporairement le personnel à court terme et à temps partiel jusqu'à ce que de nouveaux candidats arrivent pour prendre leurs fonctions. Dans le cadre de sa restructuration continue en vue de soutenir le nouveau modèle d'entreprise, le Centre a à nouveau négocié plusieurs plans de départ volontaire avec le personnel intéressé au cours de l'année pour un coût total de 267 000 euros, payé par le biais du Fonds des indemnités de fin de contrat (2023 : 285 000 euros comptabilisés dans les Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel). Certains postes vacants ont été redéfinis avant la procédure de recrutement et d'autres ont été reclassés, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires sur la base des niveaux de rémunération révisés. Les recrutements effectués pour les postes vacants et les départs de professionnels temporaires ont également entraîné des dépenses supplémentaires liées aux frais d'installation, de voyage et de déménagement d'un montant de 302 000 euros qui n'avaient pas été budgétisées et qui sont également incluses dans les salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. En 2024, le Centre a également adopté les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui a approuvé une augmentation de 3,8 pour cent pour la catégorie des Services généraux, avec effet rétroactif à novembre 2023 et un impact d'environ 450 000 euros pour l'année. Une augmentation de 1,1 pour cent a été approuvée pour la catégorie des Services organiques, selon le principe sans gain ni perte. Les dépenses de Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel englobent les dépenses au titre de l'Assurance maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre, qui s'élèvent à 1,097 euros (2023 : 946 000) et pour lesquelles le Centre reçoit également une contribution équivalente de la part de l'OIT.
17. En 2024, les coûts globaux associés aux contrats de sous-traitance ont diminué de 436 000 euros, soit 5,7 pour cent, principalement en raison d'une baisse de 360 000 euros dans le recours aux sous-traitants pour les activités du Centre car les services ont été fournis par les fonctionnaires du Centre. Le nombre de sous-traitants nécessaires pour soutenir l'ensemble des opérations a également été moins élevé, plus particulièrement dans les domaines des services médicaux et de l'assistance technique en matière de technologies de l'information.
18. Les dépenses générales de fonctionnement ont augmenté de 495 000 euros, soit 23,8 pour cent. Divers contrats de prestataires de services ont augmenté en 2024 concernant les services internes : déménagements, sécurité, maintenance du matériel et des logiciels, entre autres. Le Centre a également dû faire face à une augmentation des coûts liés à la « navette » vers Genève, en raison de l'augmentation de la fréquence nécessaire. Les contrats de services non liés au campus ont également augmenté afin de soutenir pleinement les projets en cours financés par les différents fonds.
19. En 2024, les dépenses de voyage ont diminué d'environ 723 000 euros, soit 22,9 pour cent. Cela s'explique principalement par la diminution des voyages des participants pour les formations présentiels, que ce soit sur le campus ou sur le terrain, bien que le nombre d'inscriptions à ces types de services ait augmenté. Les frais de mission pour les voyages officiels sont restés à un niveau similaire à celui de 2023 et ont légèrement diminué lorsqu'ils sont liés à des activités.
20. En ce qui concerne les coûts liés à l'entretien des bâtiments et des terrains, le Centre a connu une augmentation globale d'environ 355 000 euros, soit 15,0 pour cent. Cela

s'explique principalement par l'augmentation du financement fourni par le Fonds d'amélioration du campus pour l'entretien supplémentaire des pavillons du campus et de l'hébergement hôtelier. Cette augmentation est compensée par une diminution de 141 000 euros, soit 12,3 pour cent des coûts des services publics, qui comprennent le chauffage, l'électricité et les frais d'enlèvement des ordures ménagères.

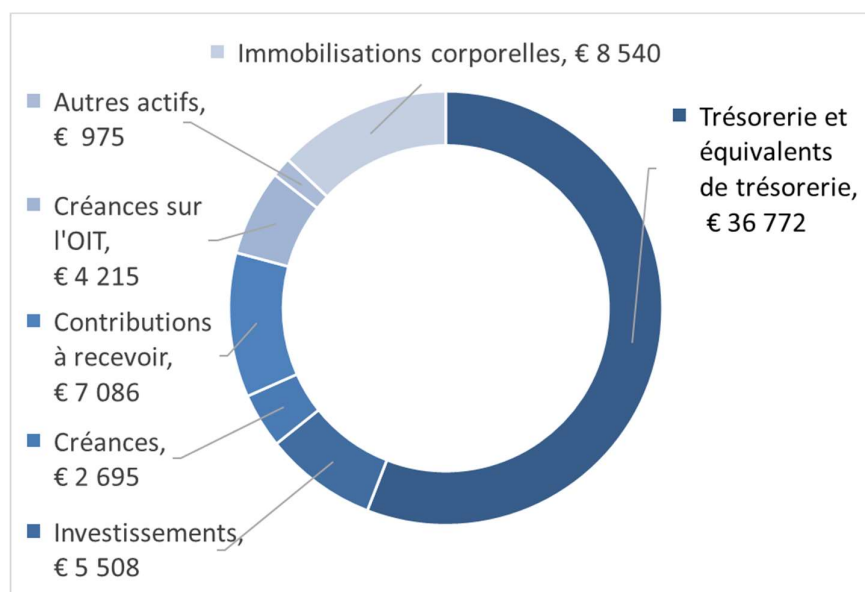
21. Les autres coûts ont augmenté de 267 000 euros, soit 30 pour cent. Cela peut être attribué principalement à l'augmentation des coûts de licences de logiciels, plus particulièrement ceux liés à l'ERP financière, pour laquelle le Centre a dû acheter un nombre important de nouvelles licences, étant donné que celles dont il disposait gratuitement auparavant ne pouvaient plus être utilisées.
22. En 2024, le Centre a enregistré un gain de change net de 1,22 million d'euros (2023 : perte de 586 000 euros) composé de pertes réalisées de 35 000 euros (2023 : 83 000 euros de pertes réalisées) et de gains non réalisés de 1,25 million d'euros (2023 : 503 000 euros de pertes non réalisées).

Situation financière

Actif

23. Au 31 décembre 2024, le montant total de l'actif du Centre s'élevait à 65,79 millions d'euros (contre 60,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) et se répartissait comme suit :

Actif par type, 2024 (en milliers d'euros)

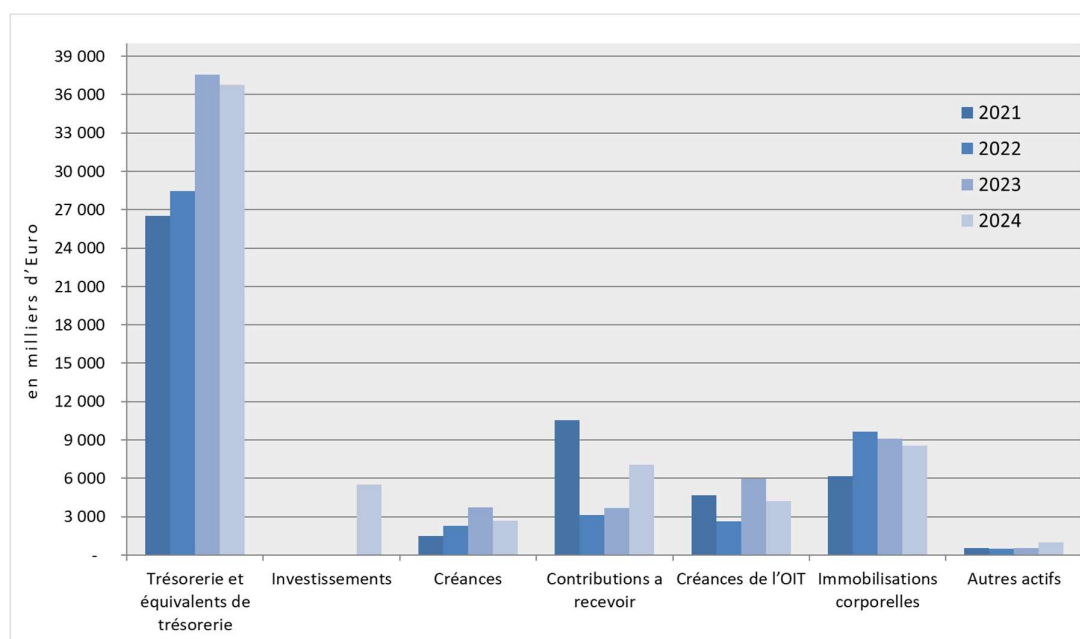


24. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2024 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 36,8 millions d'euros (37,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) et représentaient 60,0 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 14,7 millions d'euros, soit 35 pour cent, consistaient en des fonds détenus pour le compte de donateurs pour de futures activités et deux projets de rénovation (15,5 millions d'euros, soit 41 pour cent, au 31 décembre 2023). Des fonds de 6,4 millions d'euros (5,64 millions d'euros au 31 décembre 2023) étaient également détenus dans le Fonds pour

l'amélioration du campus, le Fonds de développement TIC, le Fonds d'innovation et le Fonds de financement des bourses ainsi que 2,4 millions d'euros (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2023) étaient détenus dans le Fonds fiduciaire italien. En outre, il détenait des investissements dans un dépôt à terme de 5,5 millions d'euros, soit 6,0 millions de dollars des États-Unis (nul au 31 décembre 2023).

25. Les créances, les contributions à recevoir, les créances sur l'OIT ainsi que les immobilisations corporelles étaient les autres grands éléments d'actif.

Actif, comparaison sur quatre ans



26. L'actif total du Centre a augmenté de 5,2 millions d'euros, soit 8,6 pour cent (augmentation de 13,91 millions d'euros, soit 29,8 pour cent, au 31 décembre 2023).
27. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 791 000 euros, soit 12,1 pour cent, au 31 décembre 2024 (augmentation de 9,09 millions d'euros, soit 31,9 pour cent, en 2023), car le Centre a investi 6 millions de dollars des États-Unis (équivalant à 5,5 millions d'euros) dans un dépôt à terme de six mois, qui expire dans les premiers jours de 2025. De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
28. Les créances ont diminué d'environ 1 million d'euros, soit 27,6 pour cent (augmentation de 1,43 millions d'euros, soit 62 pour cent, au 31 décembre 2023), principalement en raison d'une diminution des factures impayées liées à des activités achevées au cours des derniers mois. Les efforts se poursuivent pour recouvrer les montants dus au Centre, ce qui a permis de considérer la majorité de ses factures comme étant à jour.
29. Les contributions à recevoir ont augmenté de 3,4 millions d'euros (augmentation de 543 000 euros au 31 décembre 2023), ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'accords signés avec des parties prenantes pour de futures activités de renforcement des capacités et pour lesquels un montant correspondant figure dans les recettes différées. En outre, l'augmentation comprend également un montant de 2 millions d'euros à recevoir du gouvernement italien pour sa contribution volontaire de 2024 à des activités futures. Ce montant est déjà comptabilisé dans les recettes liées et

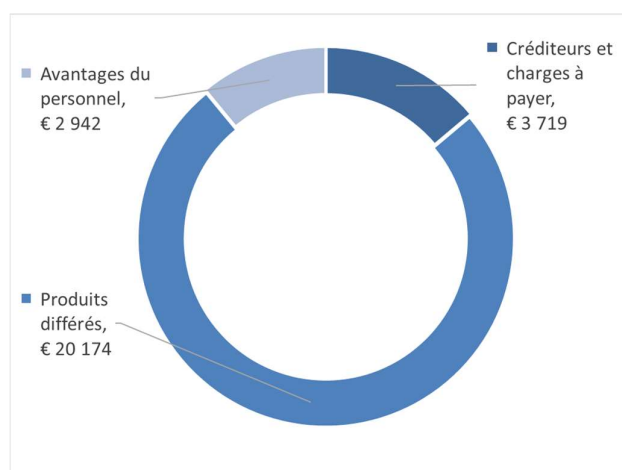
non liées à la formation, conformément aux normes IPSAS. Il a été reçu au début de l'année 2025.

30. Le montant à recevoir de l'OIT a diminué de 1,7 million d'euros, soit 29,1 pour cent (augmentation de 3,33 millions d'euros, soit 127,3 pour cent au 31 décembre 2023) en raison d'un important transfert de fonds effectué par l'OIT pour régler partiellement le solde au cours du dernier trimestre de l'année.
31. Les immobilisations corporelles ont diminué de 568 000 euros, soit 6,2 pour cent (diminution de 538 000 euros, soit 5,6 pour cent au 31 décembre 2023), principalement en raison de l'amortissement annuel enregistré de 899 000 euros (941 000 euros au 31 décembre 2023) et de l'ajout des travaux en cours d'améliorations locatives réalisés au cours de l'année concernant la rénovation du pavillon Americas2.

Passif

32. Au 31 décembre 2024, le passif du Centre s'élevait à 26,85 millions d'euros (24,5 millions d'euros au 31 décembre 2023) et se répartissait comme suit :

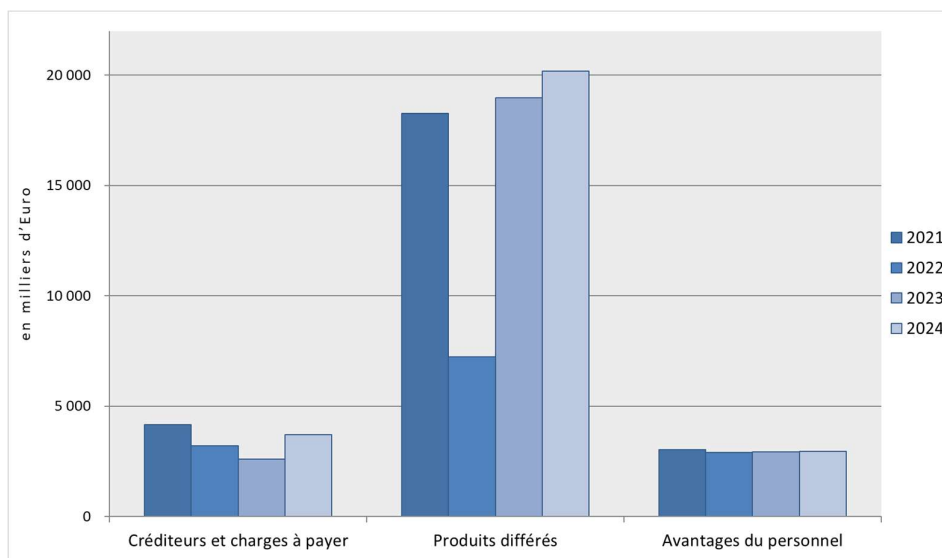
Passif par type, 2024 (en milliers d'euros)



33. L'élément de passif le plus important, représentant près de 20,2 millions d'euros, soit 75,2 pour cent (19,0 millions d'euros soit 77,5 pour cent au 31 décembre 2023) correspond aux recettes différées. Ce solde représente les fonds avancés principalement par des donateurs et des sponsors pour des activités spécifiques ainsi que pour d'autres objectifs spécifiques. Les recettes différées comprennent également les soldes non dépensés du financement reçu du gouvernement italien concernant les rénovations des pavillons Americas2 et Italie, ainsi que le financement non dépensé reçu de l'École des cadres du système des Nations unies, dans le cadre du projet du pavillon Italie. Les recettes différées comprennent également des fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec des agences de parrainage et d'autres donateurs concernant de futures activités de formation et activités non liées à la formation, et sous réserve de conditions de performance spécifiques.
34. Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par le personnel pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages comprennent les congés cumulés, les congés dans les foyers ainsi que les droits au voyage de rapatriement et au déménagement. Le passif est resté constant en 2024 par rapport à 2023.

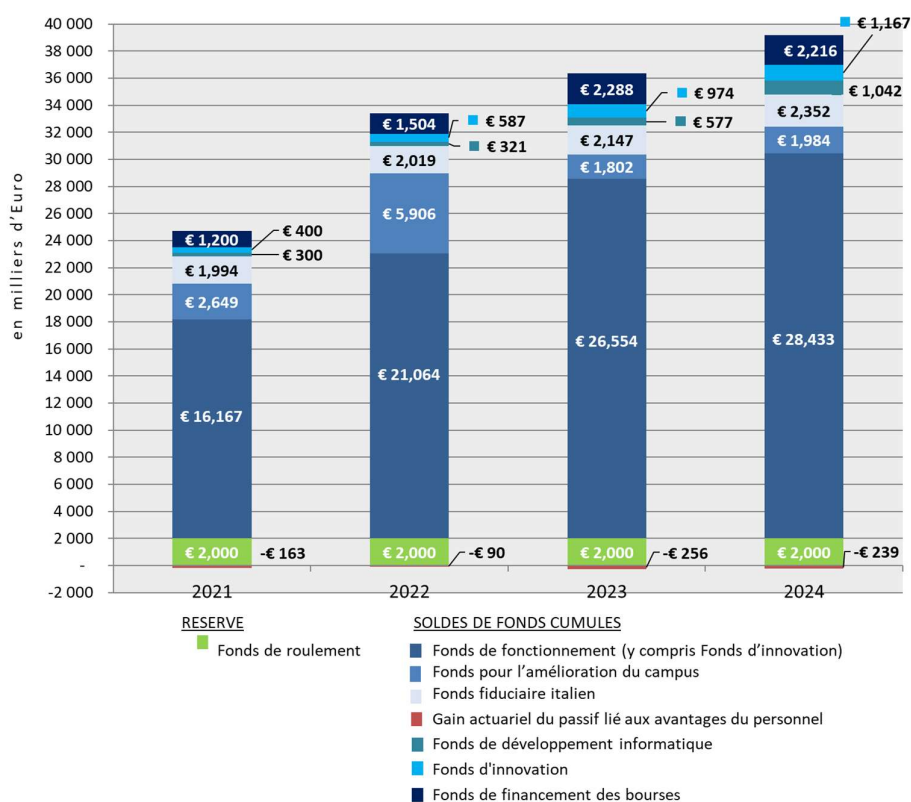
35. Les comptes créditeurs et charges à payer ont augmenté de 1,12 million d'euros, soit 43,3 pour cent (diminution de 599 000 euros, soit 18,7 pour cent, au 31 décembre 2023) en raison d'un niveau plus élevé de dettes et de charges à payer aux fournisseurs pour les biens et services reçus jusqu'à la fin de l'année, principalement en raison de l'achèvement des activités à la fin de l'année. Le Centre a déjà réglé la plupart des factures au début de l'année 2025.

Passif, comparaison sur quatre ans



Actif net

Actif net, comparaison sur quatre ans par fonds



36. L'actif net du Centre comprend le Fonds de roulement qui représente 5,1 pour cent de l'actif net total soit 2 millions d'euros (5,5 pour cent soit 2 millions d'euros au 31 décembre 2023), comme le prévoit le Règlement financier.
37. L'actif net comprend également les soldes cumulés de divers autres fonds pour un total de 37,0 millions d'euros (34,1 millions d'euros au 31 décembre 2023). Il englobe :
- le Fonds de fonctionnement, pour un total de 28,4 millions d'euros, soit 76,9 pour cent du total de l'actif net (26,6 millions d'euros, soit 73,6 pour cent au 31 décembre 2023) ;
 - le Fonds pour l'amélioration du campus avec environ 2 millions d'euros soit 5,4 pour cent du total (1,8 millions d'euros, soit 5,0 pour cent au 31 décembre 2023) ;
 - le Fonds fiduciaire italien avec 2,4 millions d'euros, soit 6,3 pour cent du total (2,15 millions d'euros, soit 5,9 pour cent au 31 décembre 2023) ;
 - le Fonds de développement de technologies de l'information et de la communication avec 1,1 million d'euros, soit 2,8 pour cent (577 000 euros, soit 1,6 pour cent au 31 décembre 2023) ;
 - le Fonds d'innovation avec 1,2 million d'euros, soit 3,1 pour cent (974 000 euros, soit 2,7 pour cent au 31 décembre 2023) ; et
 - le Fonds de financement des bourses avec 2,2 millions d'euros, soit 5,9 pour cent (2,29 millions d'euros, soit 6,3 pour cent au 31 décembre 2023).
38. Le gain actuariel sur le passif lié aux avantages du personnel, d'un montant de 17 000 euros (perte actuarielle de 166 000 euros au 31 décembre 2023) est également comptabilisée, conformément aux normes IPSAS et un solde de pertes actuarielles cumulées de 219 000 euros au 31 décembre 2024 (pertes actuarielles cumulées de 256 000 euros au 31 décembre 2023).

Budget ordinaire

39. Lors de sa 87e session (octobre 2023), le Conseil a approuvé le projet de budget 2024-25, qui consiste en un budget équilibré comprenant un total de contributions extérieures nettes provenant des recettes acquises de 33,9 millions d'euros, un total de contributions volontaires de 26,65 millions d'euros ainsi qu'un total de dépenses fixes de 57,39 millions d'euros, une provision pour imprévus de 750 000 euros et un total d'investissements institutionnels de 2,4 millions d'euros.
40. Les résultats budgétaires pour l'exercice 2024, première année de l'exercice biennal, sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les donateurs figurant à la note 13.
41. Les contributions nettes réelles de 2024 provenant des différentes sources de revenus s'élèvent à 33,37 millions d'euros, dont 16,62 millions d'euros de contributions nettes provenant des services de formation et des services non liés à la formation, 433 000 euros de contributions nettes provenant des services multimédias, 2,47 millions d'euros de

contributions nettes provenant de sources diverses et 13,85 millions d'euros de contributions volontaires. Le total des contributions nettes est destiné à couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels. Les dépenses fixes ont totalisé 29,99 millions d'euros et les dépenses liées aux investissements institutionnels 2,58 millions d'euros, soit la moitié du montant approuvé pour 2024-25 et une contribution supplémentaire de 1,38 million d'euros aux Fonds, approuvée par le directeur conformément à l'article 7(b) du règlement financier, qui prévoit une augmentation des dépenses lorsqu'il est prouvé que les recettes réelles dépasseront le niveau inclus dans le budget approuvé. L'excédent budgétaire pour 2024 est de 803 000 euros.

Différences significatives entre le budget 2024 et les montants réels tels que présentés à l'État V

(En milliers d'euros)

Ligne de l'État V			Budget 2024 ¹	Réel 2024	Différence	Différence %
Chapitre	Poste					
I	10	Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation	14 588	16 620	2 033	13,9
I	11	Contribution nette des services multimédias	807	433	(374)	(46,3)
I	12	Contribution nette de sources diverses	1 395	2 470	1 075	77,1
II	13	Total des contributions volontaires	13 323	13 846	524	3,9
III	14	Personnel inscrit au budget ordinaire (BO)	17 934	17 998	64	0,35
III	15	Personnel inscrit au budget variable (BV)	2 963	2 715	(248)	(8,4)
III	16	Contribution à l'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités	743	1 097	354	47,6
III	17	Consultants	568	884	316	55,6
III	18	Coûts liés au campus	2 470	2 997	527	21,3
III	20	Frais généraux d'exploitation	410	540	130	31,7
III	23	Coûts liés aux technologies de l'information	1 674	2 038	364	21,7
V	26-29	Investissements institutionnels	1 200	2 580	1 380	115,0

Recettes acquises – Chapitre I

Contribution nette des activités de formation et activités non liées à la formation

42. La contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation s'est élevée à 16,62 millions d'euros, soit une augmentation de 2,03 millions

¹ Le budget original représente 50 % du budget approuvé pour les contributions volontaires, les recettes diverses et les dépenses directes, toutes les dépenses fixes à l'exception des dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les dépenses en assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre ; environ 49,5 % du budget approuvé pour les recettes et les dépenses directes des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation, les recettes liées au multimédia et les dépenses directes, les dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB), les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre et environ 58 % de la provision pour imprévus.

d'euros par rapport au budget estimé pour 2024. Deux facteurs principaux expliquent cet écart important, le premier étant la poursuite de la croissance des activités de sensibilisation en 2024 et le second étant la diminution des dépenses directes encourues dans le cadre des services fournis. Globalement, les inscriptions directes et indirectes ont augmenté, passant de 99 000 inscriptions en 2023 à plus de 154 000 en 2024, pour tous les types de modalités de formation. En outre, alors que le nombre d'activités pour les services de communication et de défense des intérêts a légèrement diminué en 2024, le nombre de participants atteints a augmenté d'environ 20,6 pour cent. La deuxième raison de l'augmentation de la contribution nette provenant de cette source de revenus est liée à la diminution des dépenses directes encourues pour fournir les services. Alors que dans le budget approuvé pour 2024-25, un ratio de 50 pour cent a été appliqué sur la base des résultats passés, en 2024, le ratio réel des dépenses directes était d'environ 41 pour cent, ce qui a permis de réaliser des économies et de dégager une marge plus importante de contribution nette pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels.

Contribution nette des services multimédias

43. La contribution nette des services multimédias s'est élevée à 433 000 euros, soit bien en deçà du budget annuel 2024 de 374 000 euros, soit 46,3 pour cent. Ces recettes et dépenses directes ne concernent que les travaux réalisés pour des tiers, tandis que toutes les recettes provenant des travaux internes exécutés pour appuyer les activités du Centre sont comptabilisées dans les recettes provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation. Les principales raisons de cette diminution sont liées à une importante baisse de la demande de services de publication par l'un des principaux clients du Centre en raison de changements dans ses politiques, ce qui a entraîné une perte de revenus d'environ 150 000 euros par rapport à l'année précédente, ainsi que quelques grands projets, prévus pour 2024, qui ont été reportés à 2025, ce qui a eu un impact sur le portefeuille d'un montant supplémentaire de 150 000 euros.

Contribution nette de sources diverses

44. La contribution nette provenant de sources diverses s'est élevée à 2,47 millions d'euros, dépassant le budget annuel de 1,07 million d'euros, soit 77,1 pour cent. Deux facteurs ont contribué à ce résultat significatif : les revenus d'intérêts de 1,1 million d'euros dus à l'augmentation des taux d'intérêt et les efforts continus du Centre pour assurer un rendement maximal de ses investissements. Le rendement final est bien supérieur à ce qui avait été estimé lors de la préparation du budget 2024-25. En outre, les recettes provenant de la location des installations et des logements du campus à des parties extérieures, ainsi que d'autres sources moins importantes, ont été plus élevées que ce qui avait été initialement prévu dans le budget 2024-25.

Total des contributions volontaires - Chapitre II

45. Pour l'année 2024, le Centre a reçu une contribution de 4,77 millions de dollars des États-Unis, soit la moitié du montant approuvé de 9,45 millions de dollars des États-Unis approuvé par l'OIT dans son programme et budget 2024-25. La seconde moitié de cette somme sera reçue en 2025. L'écart est principalement dû au taux de change favorable lors de la conversion de la contribution en euro. En outre, en 2024, l'OIT a versé une contribution de 1,098 million d'euros pour couvrir les dépenses d'assurance-

maladie après la cessation de service pour les retraités du Centre. Le Centre a également reçu une petite contribution de 12 000 euros de la Région Piémont.

Dépenses fixes - Chapitre III

46. Dans l'ensemble, les dépenses de personnel de RB et VB ont été légèrement inférieures au budget 2024, d'un montant total de 184 000 euros, soit moins de 1 pour cent. Ces deux postes de dépenses reflètent les ajustements de coûts décidés par les politiques salariales, ainsi que les décisions relatives au barème des salaires de base et aux prestations approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) en vue d'une application générale dans l'ensemble du système commun des Nations Unies, et pour lesquelles le Centre a l'obligation d'appliquer toutes ces augmentations statutaires. Les dépenses effectives comprennent une augmentation de 1,1 pour cent pour les fonctionnaires des catégories des services organiques et supérieure à compter de février 2024 ; une augmentation de 3,8 pour cent pour le personnel de la catégorie des services généraux, applicable rétroactivement à novembre 2023 et payée en décembre 2024 ; la réaffectation de divers postes à la catégorie des services organiques en 2024 ; certaines promotions personnelles ; des reclassements de postes à la suite de l'exercice d'établissement des profils de postes et de compétences ; et de nombreux postes vacants pourvus à la fois dans la catégorie des services généraux et dans la catégorie des services organiques. Les augmentations ont été absorbées par des économies globales sur les postes vacants et par des diminutions de divers engagements relatifs aux congés annuels, aux congés dans les foyers, aux voyages de rapatriement et aux déménagements, en raison de l'arrivée de nouveaux membres du personnel.
47. En 2022, le Centre a ajusté le niveau de ses contributions mensuelles au Fonds de financement des indemnités de fin de contrat, à partir duquel des primes de rapatriement sont versées aux fonctionnaires des catégories des services organiques et supérieure, des indemnités de fin de contrat sont versées au personnel de la catégorie des services généraux et qui peut également financer des indemnités de fin de contrat approuvées pour le personnel. Fin 2024, le Fonds de financement des indemnités de fin de contrat avait environ 6,7 millions d'euros de financement disponible pour de futurs décaissements. Le passif au 31 décembre 2024 est estimé à 8,9 millions d'euros, ce qui représente une position de sous-financement de 2,2 millions d'euros. Un plan est en place pour arriver à un financement complet au cours des quatre prochains exercices biennaux et les progrès continus réalisés en 2024 permettront d'atteindre cet objectif plus rapidement.
48. Depuis 2021, l'OIT transfère désormais au Centre les dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service pour les anciens fonctionnaires du Centre. Ce montant est comptabilisé dans les dépenses du Centre, mais n'a pas d'incidence sur le résultat du budget, car il est compensé par une contribution volontaire supplémentaire d'un montant identique, enregistrée dans les contributions volontaires de l'OIT, dans la section contributions volontaires. En 2024, 1,097 million d'euros était enregistré, supérieur au budget de 354 000 euros. La raison principale est liée au taux de change applicable au moment de la conversion qui est différent du taux appliqué dans le budget approuvé.

49. En 2024, les dépenses relatives aux consultants ont dépassé le budget de 316 000 euros, soit 21,3 pour cent. Cela est dû à la rétention de prestataires de services qui étaient classés dans le budget actuel sous les frais généraux de fonctionnement et qui ont été déplacés vers ce poste plus approprié. L'augmentation est principalement due à la nécessité, pour le Centre, de retenir des prestataires de services dans certains domaines qui n'étaient pas prévus dans le budget, ainsi qu'au recours à des collaborateurs externes et à des prestataires de services supplémentaires pour aider les programmes de formation à élaborer des cours et à les dispenser lorsque des postes de professionnels étaient vacants.
50. En 2024, les dépenses liées au campus ont dépassé le budget de 527 000 euros, soit 21,7 pour cent. La principale raison est liée à l'entretien supplémentaire des pavillons du campus, pour lesquels le Centre a entrepris d'autres réparations et améliorations pour un montant d'environ 250 000 euros. Il s'agit notamment de l'entretien extraordinaire de la cuisine, des réparations du pavillon Asia 14 à la suite de dommages causés par la chute d'un arbre dont seule une petite partie a été récupérée auprès de l'assureur de la ville, de l'évaluation et du retrait des arbres du campus en raison de leur dangerosité, ainsi que de diverses interventions liées à la sécurité et à la santé au travail sur le campus. Si la consommation d'énergie est restée stable, malgré l'augmentation du nombre de participants sur le campus, la hausse des coûts unitaires dans la zone euro, due à des facteurs économiques mondiaux, a tout de même entraîné une augmentation des dépenses annuelles du Centre de quelque 240 000 euros par rapport au budget.
51. Les frais généraux d'exploitation ont dépassé le budget de 130 000 euros, soit 31,7 pour cent. La raison principale est liée aux transferts de fonds entre la ligne budgétaire des consultants, où les collaborateurs externes sont budgétisés, et cette ligne budgétaire, où les prestataires de services sont enregistrés. Des dépenses supplémentaires ont également été engagées pour le fret et le transport, en raison de l'augmentation du nombre de navettes nécessaires aux fonctionnaires entre Turin et Genève. Les frais bancaires et autres petites dépenses ont également dépassé le budget initial, en raison du niveau des transactions liées aux opérations et, dans certains cas, du taux de change. Ces coûts comprennent également une perte de change mineure réalisée au cours de l'année.
52. Coûts liés aux technologies de l'information ont dépassé le budget de 364 000 euros, soit 21,7 pour cent. Fin 2024, le Centre a dû acheter un nombre important de licences pour son application ERP, car il n'a plus accès aux licences gratuites, comme c'était le cas ces dernières années. Le coût unique de ces licences s'est élevé à 270 000 euros. Des fonds supplémentaires ont également été alloués à l'unité TIC pour des projets informatiques plus petits, notamment les travaux nécessaires à la nouvelle application du cadre de gestion des performances.

Investissements institutionnels - Chapitre V

53. Conformément à l'article 7 (b), du Règlement financier, le Directeur peut engager des dépenses au-delà du montant autorisé dans le budget s'il dispose d'éléments prouvant que les recettes réelles dépasseront le niveau approuvé dans le budget. En 2024, comme le niveau des recettes a largement dépassé le niveau prévu dans le budget approuvé, le Directeur a décidé d'augmenter les fonds alloués aux quatre fonds dans le cadre des investissements institutionnels. Il en résulte une augmentation de 1,38 million

d'euros, soit 115 pour cent, par rapport au financement annuel approuvé de 1,2 million d'euros dans le Programme et budget approuvés 2024-25, ce qui se traduit par la comptabilisation de 2,58 millions d'euros en tant que dépenses d'investissement institutionnel en 2024. Ceci soutient l'objectif du Centre de s'assurer qu'un financement suffisant est disponible à l'avenir pour l'amélioration du campus, le développement des technologies de l'information et de la communication, les innovations et les bourses d'études pour les participants.

Versements à titre gracieux

54. Un versement à titre gracieux a été approuvé en 2024 pour un montant de 3 860 euros.

État de contrôle interne pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Champ de responsabilité

En tant que Directeur du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Centre), et conformément à la responsabilité qui m'est confiée par le statut du Centre, le Conseil en tant qu'organe de direction, et le Règlement financier, j'ai la responsabilité et l'obligation de rendre compte d'un système de contrôle interne solide. En particulier, l'article 18 du Règlement financier exige la mise en place et le maintien de contrôles internes et que soient assurées :

- l'efficacité de l'administration financière et l'exercice de l'économie ; et
- la garde effective des biens matériels du Centre.

L'objectif du système de contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne fournissent une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des réglementations et des politiques, et à la fiabilité des rapports financiers. Le Conseil du Centre, le Directeur, la Trésorière et le Responsable des services financiers, la direction et d'autres membres importants du personnel jouent tous un rôle considérable dans l'efficacité de ce travail. Le contrôle interne est mis en œuvre par le biais de politiques, de procédures et de processus opérationnels appliqués à tous les niveaux, conçus afin d'identifier et de gérer, plutôt qu'éliminer, les risques liés à ces objectifs.

La présente déclaration s'applique à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. Elle tient également compte des événements pertinents survenus jusqu'à la date d'approbation des états financiers 2024 du Centre.

L'environnement opérationnel du Centre

Le siège du Centre se trouve à Turin, en Italie et opère dans un environnement mondial avec un total de plus de 176 membres de personnel. La nécessité pour le Centre de gagner une part importante de ses revenus pour couvrir ses dépenses, la structure tripartite unique, l'engagement avec de multiples partenaires de financement et d'exécution ainsi que la diversité de la main-d'œuvre sont autant d'éléments qui offrent au Centre des opportunités et des risques.

Il s'agit de la première année complète depuis que j'ai pris mes fonctions en juillet 2023 en tant que 15^e directeur du Centre. Au cours de l'année, le Centre a apporté son soutien total à la nouvelle initiative de l'Organisation internationale du Travail, la « Coalition mondiale pour la justice sociale », approuvée en novembre 2023. La mission de la Coalition mondiale est d'encourager la coopération et les partenariats multilatéraux, en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Elle servira également de cadre général à

l'accélérateur mondial des Nations Unies pour l'emploi et la protection sociale dans le cadre des transitions justes.

Les défis et les opportunités de la numérisation et de l'intelligence artificielle, ainsi que les changements structurels et substantiels attendus pour la quantité et la qualité des emplois, notamment la création et la transformation potentielles de nouveaux emplois nécessitant de nouvelles compétences, sont d'autres questions importantes auxquelles le Centre est actuellement confronté. À la lumière des changements récents dans l'environnement macro-politique, un autre défi consiste à diversifier davantage le portefeuille de développement des partenaires et à ouvrir de nouvelles sources de financement en dehors de la sphère de l'aide publique au développement.

Dans ce contexte et dans le cadre opérationnel global de l'organisation, la direction est tenue d'examiner et de surveiller de façon permanente l'exposition à tous les risques liés à ses fonctions et à ses activités, notamment les risques au niveau mondial tels que les événements et les décisions mondiaux actuels et leur impact sur l'économie mondiale, la reprise après la pandémie, les conflits géopolitiques et la crise énergétique qui en découle, etc. Ils doivent continuer à maintenir un niveau élevé de contrôle interne tout en s'adaptant aux changements de méthodes de travail introduites par le nouveau modèle d'entreprise et en assurant une mise en œuvre efficace et efficiente du programme et des résultats attendus du projet.

Les cadres de gestion des risques et de contrôle interne du Centre

Le cadre de gestion des risques d'entreprise du Centre, contient les caractéristiques suivantes :

- le Directeur, assurant le leadership et la direction des cadres supérieurs pour intégrer la gestion des risques dans les méthodes de travail du Centre ainsi que dans la surveillance et l'examen régulier des rapports du Comité de gestion des risques, notamment le Registre des risques de l'entreprise et en orientant des actions, si besoin, pour résoudre les problèmes ;
- un Comité de gestion des risques dédié, qui supervise et recommande des actions concernant l'exposition du Centre aux risques importants, tels qu'ils sont consignés dans le Registre des risques de l'entreprise, et qui fournit périodiquement un rapport au directeur ;
- des évaluations des risques obligatoires dans les unités de programme du Centre, regroupées dans un registre des risques du département de la formation, ainsi que dans toutes les unités de services généraux et dans les projets en cours de rénovation des pavillons ;
- des processus de remontée des risques bien définis à la fois pour les risques internes et externes, notamment les risques stratégiques et opérationnels, permettant un flux ascendant/descendant d'informations sur les risques ;
- une approche en six étapes, comprenant (1) l'établissement du contexte ; (2) l'identification du risque ; (3) l'évaluation des risques en termes de probabilité et d'impact ; (4) la réponse au risque de manière rentable ; (5) le suivi des risques et des pratiques en matière de risques ; et (6) la transmission de rapports aux cadres supérieurs et aux parties prenantes externes sur les principales expositions aux risques ainsi que sur l'efficacité et l'efficacité des processus de gestion des risques du Centre ; et

- la définition de la propension pour le risque et de la tolérance au risque du Centre.

Les éléments clés du cadre de contrôle interne du Centre restent les suivants :

- le recensement des règles, politiques et procédures existantes du Centre, ainsi que des outils de contrôle de la conformité, par rapport à un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues ;
- les « trois lignes de défense » pour les contrôles internes, conformément au modèle de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion (HLCM), qui clarifient les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre des contrôles internes ; et
- l'accent mis sur l'amélioration continue, en identifiant les mécanismes nécessaires à l'évaluation permanente et à l'établissement de rapports réguliers sur l'efficacité globale du contrôle interne afin de garantir un niveau d'assurance approprié.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

Comme le précise le cadre de contrôle interne du Centre, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur :

- **Des lettres de représentation internes**, écrites et signées par les membres de l'équipe de direction et d'autres responsables sélectionnés, désignés par la trésorière. Elles fournissent une autoévaluation des réalisations de leurs responsabilités pour maintenir un contrôle interne efficace et une gestion des risques sur une base journalière. Compte tenu de l'évolution de l'environnement opérationnel dans lequel le Centre opère, les questions incluses dans ces informations ont été examinées avant le cycle de rapport annuel 2024 et ont été jugées toujours pertinentes depuis leur première mise en œuvre lors du cycle de rapport annuel 2023.
- **Des rapports d'audit indépendants**, publiés par le Chef auditeur interne (comprenant les rapports d'enquête), l'auditeur externe, le responsable de questions d'éthique (inclus dans ceux de l'Organisation internationale du Travail) et les rapports d'évaluation externe des activités publié par des consultants externes. Le Centre suit également les rapports publiés par l'Unité conjointe d'inspection, le cas échéant.
- **Les observations et orientations du Conseil** sur l'orientation stratégique, les questions de contrôle interne et, si besoin, celles contenues dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) de l'Organisation internationale du Travail qui ont une incidence sur le Centre, le cas échéant.

Questions importantes relatives au contrôle interne survenues au cours de l'année

Les lettres de représentation internes de 2024 ont été reçues par la direction ainsi que par d'autres responsables concernés. Elles ont été analysées et utilisées comme l'une des principales sources d'assurance sur la mise en œuvre effective des contrôles internes du Centre

au cours de l'année. Aucune nouvelle lacune de contrôle, nécessitant d'autres améliorations, n'a été relevée à partir de ces informations.

J'ai également examiné les observations figurant dans les rapports d'audit interne et externe, le rapport annuel d'évaluation des activités, les rapports publiés par l'Unité d'inspection conjointe, le cas échéant, ainsi que le rapport annuel du CCCI au Conseil d'administration de l'OIT pour l'année 2024. J'ai pris note des domaines d'intérêt et des observations formulées par ces organes, qui contenaient des réflexions sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les améliorations requises dans les domaines opérationnel et du contrôle.

Sur la base de ce qui précède, j'ai jugé nécessaire de faire un rapport sur la question suivante en 2024 afin de garantir que les politiques et les procédures restent adaptées à leur objectif et que leur application opérationnelle continue de s'améliorer.

- La nécessité d'améliorer le processus de passation des marchés (décembre 2024). L'auditeur interne a souligné la nécessité, pour le Centre, d'élaborer un plan de plan de passation de marchés intégré pour ses contrats commerciaux essentiels afin de mieux planifier et réaliser ses activités de passation de marchés. Il a également souligné que le processus associé à l'examen des offres des fournisseurs pourrait être amélioré afin de mieux garantir qu'une méthodologie d'évaluation standard est définie et documentée, et qu'elle est appliquée de manière cohérente. Plusieurs éléments de moindre importance ont été soulevés, notamment la publication du manuel de passation de marchés du Centre. Le Centre travaille activement à la finalisation de son manuel de passation de marchés qui abordera les différents éléments soulevés, tels que la méthodologie d'évaluation. Il est prévu que le plan de passation de marchés 2025 soit défini au cours du premier trimestre 2025, en identifiant les biens et services commerciaux les plus critiques.
- Un mandat transparent et documenté pour les Fonds du Centre. En 2023, le Conseil du Centre ainsi que l'auditeur externe ont souligné la nécessité, pour le Centre, d'élaborer des termes de référence clairs et transparents pour tous ses Fonds institutionnels, y compris le Fonds de Fonds de financement des bourses. Ces termes comprendraient également les critères suivis pour l'attribution des financements aux personnes concernées, leur utilisation prévue, les règles applicables à leur attribution et utilisation, ainsi que les exigences en matière d'établissement de rapports et les responsabilités correspondantes. Le Centre a élaboré des termes de référence pour tous ses Fonds : Fonds d'innovation, Fonds pour les technologies de l'information et de la communication, Fonds de financement des bourses et Fonds pour l'amélioration du campus. Ils ont été publiés en 2024 par le biais de circulaires sur l'intranet du Centre et sont désormais accessibles à tous les fonctionnaires.

Questions de contrôle interne reportées d'années précédentes

En 2024, le Centre a continué à mettre en œuvre des mesures pour traiter les questions de contrôle interne signalées dans la déclaration de 2023, sa première. Sur la base des informations reçues de la direction et d'autres responsables concernés dans les lettres de représentation internes ainsi qu'au cours de l'année, et en me référant aux rapports d'audit et d'évaluation pertinents, j'ai réévalué ces questions et déterminé que, dans certains domaines, des travaux supplémentaires ou un suivi continu sont encore nécessaires malgré les progrès accomplis, tandis que dans d'autres domaines, des résultats significatifs ont été obtenus pour faire face aux risques initialement présentés. En conséquence, ces questions ont été classées dans les deux

catégories suivantes : celles qui nécessitent des travaux supplémentaires ou un suivi continu et celles qui ne sont plus considérées comme des risques importants pour le contrôle interne. Les questions relevant de cette dernière ne feront pas l'objet d'un rapport au cours du prochain exercice financier.

Sujets qui nécessitent des travaux supplémentaires ou un suivi continu

- **Gestion des services de soutien aux participants (2023).** L'auditeur externe a souligné la nécessité d'élaborer un cadre politique complet comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien que le Centre offre à ses participants, quelle que soit la modalité d'apprentissage. Son rapport souligne également la nécessité pour le Centre de disposer d'un processus d'évaluation mieux intégré et coordonné de ses services de soutien, notamment en impliquant toutes les parties prenantes dans cette évaluation, afin de mesurer avec précision les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés. À cette fin, le Centre a intégré, dans l'examen de la qualité de la formation, y compris des personnes ressources, l'élément du retour d'information des participants sur d'autres services de soutien, et les résultats sont mis à la disposition des programmes et des services généraux. Le Centre prévoit de développer un cadre politique complet maintenant que des changements ont été apportés, afin de mieux intégrer et de coordonner le processus d'évaluation dans le cadre du nouveau modèle d'entreprise du Centre. L'objectif du Centre, de garantir une évaluation transparente et complète afin de remédier aux éventuelles faiblesses dans ce domaine, demeure.

Questions qui ne sont plus considérées comme un risque important pour le contrôle interne

- **Administration de la banque en ligne (2023).** L'auditeur interne a noté, dans son rapport sur la banque en ligne, que certaines améliorations étaient nécessaires en ce qui concerne le rôle d'administrateur des utilisateurs, qui avait été mis en place, par la banque, plusieurs années auparavant. La délégation d'approbation a été renforcée afin d'améliorer le processus d'approbation des nouveaux utilisateurs et de leurs rôles sur l'une de ses plateformes bancaires. Cette recommandation a été immédiatement mise en œuvre après la publication du rapport afin d'assurer un contrôle plus important sur les ressources du Centre.
- **Gouvernance numérique (2023).** Dans son rapport, l'auditeur interne a souligné la nécessité, pour le Centre, de développer une méthodologie de priorisation pour ses projets de technologie de l'information ainsi que de communiquer, aux différentes unités et programmes du Centre, leur priorité tout comme la nécessité de communiquer ces informations et l'état d'avancement de la mise en œuvre à toutes les personnes concernées afin d'assurer plus de transparence. La méthodologie relative au système de priorité a été discutée et approuvée par la direction du Centre et la liste de tous les projets de technologie de l'information, y compris leur priorité, leur est désormais accessible en temps réel.

Conclusion

Peu importe la qualité de leur conception, les contrôles internes présentent des limites inhérentes, notamment la possibilité d'un contournement prémédité, et ne peuvent donc fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue. L'efficacité des contrôles internes peut varier dans le temps en raison de changements de conditions échappant au contrôle du Centre. Toutefois,

je m'engage à développer et à améliorer de façon continue le système de contrôle interne afin de traiter les problèmes de contrôle en temps utile.

Sur la base de ce qui précède, je conclus qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, le Centre dispose d'un système de contrôle interne efficace et qu'il n'y a pas eu de faiblesses importantes au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers pour l'exercice 2024.



(Signé) Christophe Perrin
Directeur
Turin, le 12 mars 2025

Approbation des états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et sont conformes au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et les jugements de la Direction.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes soient examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par l'auditeur externe ainsi que par le Conseil. L'auditeur externe donne également son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



(Signé) Christine Boulanger
Trésorière et chef des Services financiers
12 mars 2025



(Signé) Christophe Perrin
Directeur
12 mars 2025

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.

Chapitre I

Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers

**au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2024, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net /capitaux propres (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net/capitaux propres, de ses flux de trésorerie, de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux exigences de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces exigences. Nous estimons que les éléments probants de l'audit recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et rapport de l'auditeur à leur sujet

La Direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, mais n'incluent

pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre position sur les états financiers ne couvre pas les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance sur celles-ci.

En rapport avec notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'envisager si elles sont particulièrement cohérentes avec les états financiers, les informations acquises lors de l'audit ou si ces informations se semblent comporter des inexactitudes significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter les anomalies significatives qui pourraient exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles pourraient, de manière vraisemblable, influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même :

- (a) Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, l'omission intentionnelle, la fausse déclaration ou le contournement du contrôle interne. Nous obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre ;
- (b) Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la Direction ;
- (c) Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation, par la Direction, du principe de continuité des opérations et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers à cet égard ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de notre auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Centre à cesser d'être en activité ;
- (d) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, notamment les informations divulguées, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permette d'atteindre une présentation juste.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier du Centre.

Conformément à l'article 27 du Règlement financier du Centre, nous publierons également un rapport complet sur notre audit du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



K Sanjay Murthy
Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

28 mars 2025

États financiers

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre (en milliers d'euros)

	Notes	2024	2023
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	36 772	37 563
Investissements	5	5 508	–
Créances	6	2 695	3 724
Créances sur l'OIT		4 215	5 948
Contributions à recevoir	7	4 976	2 490
Paiements anticipés		870	468
Autres actifs courants		68	82
		55 104	50 275
Actif non-courant			
Contributions à recevoir	7	2 110	1 184
Immobilisations corporelles	9	8 540	9 108
Immobilisations incorporelles		37	–
		10 687	10 292
Total des actifs		65 791	60 567
Passif			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer		3 719	2 596
Recettes différées	10	11 077	6 114
Avantages du personnel	11	1 686	1 578
		16 482	10 288
Passif non-courant			
Produits différés	10	9 097	12 850
Avantages du personnel	11	1 256	1 343
		10 353	14 193
Total du passif		26 835	24 481
Actif net			
Réserve		2 000	2 000
Soldes cumulés		36 956	34 086
Total de l'actif net	12	38 956	36 086
Total du passif et de l'actif net		65 791	60 567

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Notes	2024	2023
Recettes			
Services de formation et services non liés à la formation		24 837	26 879
Contributions volontaires	13	16 440	15 709
Autres recettes	14	2 270	2 659
Gain de change et réévaluation, net	15	1 220	–
Recettes d'intérêts		1 101	852
Total recettes		45 868	46 099
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	15	23 411	22 927
Contrats de sous-traitance	15	7 262	7 698
Dépenses générales d'exploitation	15	2 574	2 079
Voyages	15	2 430	3 153
Autres frais liés aux activités de formation et activités non liées à la formation	15	2 482	2 389
Entretien du terrain et des bâtiments	15	2 731	2 375
Fournitures	15	1 154	887
Amortissement	15	899	941
Perte de change et réévaluation, net	15	–	586
Frais bancaires	15	73	63
Dépenses totales		43 016	43 098
Excédent net		2 852	3 001

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Réserve	Soldes cumulés							Actif net	
	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire Italien	Fonds de développement TIC	Fonds d'innovation	Fonds de financement des bourses	Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	Total des soldes cumulés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	2 000	26 554	1 802	2 147	577	974	2 288	(256)	34 086	36 086
Excédent net de 2024	–	1 649	304	205	574	193	(72)	–	2 853	2 853
Transfert d'immobilisations corporelles entre fonds	–	230	(122)	–	(108)	–	–	–	–	–
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	17	17	17
Solde au 31 décembre 2024	2 000	28 433	1 984	2 352	1 043	1 167	2 216	(239)	36 956	38 956
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	2 000	21 064	5 906	2 019	321	587	1 504	(90)	31 311	33 311
Effet de l'adoption des nouvelles normes comptables (Note 3)	–	(60)	–	–	–	–	–	–	(60)	(60)
Solde révisé au 1 ^{er} janvier 2023	2 000	21 004	5 906	2 019	321	587	1 504	(90)	31 251	33 251
Excédent net de 2023	–	2 047	(601)	128	256	387	784	–	3 001	3 001
Transfert d'immobilisations corporelles entre fonds	–	3 503	(3 503)	–	–	–	–	–	–	–
Gain (perte) actuariel(le) sur le passif lié aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	(166)	166	(166)
Solde au 31 décembre 2023	2 000	26 554	1 802	2 147	577	974	2 288	(256)	34 086	36 086

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent net pour la période	2 852	3 001
Effet des taux de change sur la trésorerie	1 036	(426)
Postes non liés à la trésorerie :		
Amortissement	899	941
(Augmentation)/diminution des créances	1 029	(1 487)
(Augmentation) des contributions à recevoir	(3 412)	(543)
(Augmentation)/diminution des créances envers/sur l'OIT	1 733	(3 331)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(402)	(61)
(Augmentation)/diminution des autres actifs courants	14	(2)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	1 123	(599)
Augmentation des recettes différées	1 210	11 722
Augmentation/(diminution) du passif lié aux avantages du personnel	39	(150)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	6 121	9 065
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(368)	(403)
Acquisition d'investissements à court terme	(5 508)	–
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 876)	(403)
Effet des taux de change sur la trésorerie	(1 036)	426
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(791)	9 088
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	37 563	28 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	36 772	37 563

^{/1} Les 942 euros d'intérêts reçus apparaissent sous « Excédent net pour la période » dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2023 : 171 euros).

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

		2024 Budget initial ¹	2024 Budget Final	2024 Réel	2024 Écart budgétaire
Poste					
I	Recettes				
	<i>Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation</i>				
	Total recettes	29 175	29 175	28 188	(987)
	Dépenses directes	14 588	14 588	11 568	(3 020)
10	Contribution nette des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation	14 588	14 588	16 620	2 033
	<i>Services multimédias</i>				
	Recettes	1 238	1 238	623	(615)
	Dépenses directes	431	431	190	(241)
11	Contribution nette des services multimédias	807	807	433	(374)
	<i>Divers</i>				
	Recettes	1 815	1 815	2 748	933
	Dépenses directes	420	420	278	(142)
12	Contribution nette de sources diverses	1 395	1 395	2 470	1 075
II	Contributions volontaires				
	Organisation internationale du Travail	5 043	5 043	5 555	512
	Gouvernement italien (ex-lege)	7 850	7 850	7 850	–
	Région Piémont (Italie)	–	–	12	12
	Gouvernement portugais	250	250	250	–
	Ville de Turin	180	180	180	–
13	Total des contributions volontaires	13 323	13 323	13 846	524
	Contribution nette totale disponible pour couvrir les dépenses fixes, les imprévus et les investissements institutionnels	30 113	30 113	33 369	3 258
III	Dépenses fixes				
14	Personnel inscrit au budget ordinaire (BO)	17 934	17 934	17 998	64
15	Personnel inscrit au budget variable (BV)	2 963	2 963	2 715	(248)
16	Contribution à l'assurance-maladie après la cessation de service pour les retraités	743	743	1 097	354
17	Consultants	568	568	884	316
18	Coûts liés au campus	2 470	2 470	2 997	527
19	Sécurité	445	445	470	25
20	Frais généraux d'exploitation	410	410	540	130
21	Missions et représentation	245	245	261	16
22	Gouvernance	341	341	271	(70)
23	Coûts liés aux technologies de l'information	1 674	1 674	2 038	364
24	Amortissement des immobilisations corporelles	682	682	715	33
	Total des dépenses fixes	28 475	28 475	29 986	1 511
IV 25	Imprévus	438	438	–	(438)
V	Investissements institutionnels				
26	Innovation	200	200	500	300
27	Technologies de l'information et de la communication	150	150	650	500
28	Bourses	600	600	800	200
29	Améliorations du campus	250	250	630	380
	Total des investissements institutionnels	1 200	1 200	2 580	1 380
	Total des dépenses fixes, imprévus et investissements institutionnels	30 113	30 113	32 566	
	Excédent avant utilisation des excédents des exercices précédents	–	–	803	
VI 30	Utilisation des excédents des exercices précédents	–	–	–	
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE³	–	–	803	

^{/1} Le budget original représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les recettes diverses et les dépenses directes, toutes les dépenses fixes à l'exception des dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB) ainsi que les dépenses en assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre ; environ 49,5 pour cent du budget approuvé pour les recettes et les dépenses directes des services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation, les recettes liées au multimédia et les dépenses directes, les dépenses liées au personnel du budget ordinaire (RB) et du budget variable (VB), les dépenses d'assurance-maladie après la cessation de service des retraités du Centre et environ 58 pour cent de la provision pour imprévus.

^{/2} Les écarts budgétaires sont expliqués dans la section Gestion, discussion et analyse des comptes 2024.

^{/3} Conformément à l'article 7(4) du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (le Centre) a été établi par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le gouvernement italien en 1964. L'objectif du Centre, conformément aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie, est de fournir aux acteurs du monde du travail, directement et par l'intermédiaire des membres de l'OIT, un accès à des services de renforcement des capacités optimisés par les technologies numériques afin de promouvoir la justice sociale par l'intermédiaire du travail décent. Ses activités sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Conformément au Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration de l'OIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément de l'actif de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT et du gouvernement italien ainsi que par les recettes gagnées grâce aux services de renforcement des capacités qu'il fournit. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés dans ceux de l'OIT. En cas de dissolution du Centre, le Conseil d'administration de l'OIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer de l'actif et du solde restant du Centre.

Le Centre est dirigé par un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Conseil se réunit deux fois par an. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Toutes les deuxièmes années, le Conseil adopte, lors de sa réunion d'octobre, le programme et le budget conformément au Règlement financier du Centre. Conformément à l'article 17 du Règlement financier du Centre, le bureau du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Les états financiers du Centre, établis annuellement, sont audités par l'auditeur externe de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et de présentation

Les états financiers du Centre ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2024.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont préparés tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro (€).

Les états financiers sont, sauf indication contraire, exprimés en milliers d'euros (€).

Principales méthodes comptables

Transactions en devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autres que l'euro sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction. Ces taux se rapprochent des taux du marché.

Les soldes des éléments d'actif et de passif maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement de ces éléments et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation de ces éléments d'actif et de passif sont comptabilisés en tant que gains (ou pertes) de change et réévaluation, nets, dans l'état de la performance financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les investissements, les créances et les contributions à recevoir. Les passifs financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer.

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Investissements	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Coût amorti
Les comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti. La classification des actifs

financiers est définie sur la base du modèle de gestion des actifs financiers du Centre et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Décomptabilisation

Un actif financier est radié de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est supprimé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

Lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier, une provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée sur la base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie que le Centre s'attend à recevoir. Les provisions pour dépréciation sont comptabilisées dans les Dépenses générales de fonctionnement de l'état de la performance.

Pour les actifs financiers considérés comme présentant un faible risque de crédit, le Centre applique une approche simplifiée qui consiste à comptabiliser une provision pour pertes sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers. La provision est basée sur l'expérience historique des pertes de crédit, ajustée en fonction de facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique. Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de l'encaisse, des comptes bancaires et des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Investissements

Les investissements sont répertoriés en tant qu'actif courant et actif non-courant en fonction des échéances des objectifs d'investissement. Si la période est d'un an ou moins, ils sont répertoriés en tant qu'actif courant et, sur des périodes plus étendues, en tant qu'actif non-courant. Les recettes réalisées à partir des investissements sont comptabilisés dans les recettes d'intérêts dans l'état de la performance financière.

Créances

Les créances proviennent essentiellement des activités de formation et des activités non liées à la formation, ainsi que des services multimédias et des autres sources de revenu. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir correspondent à des contributions volontaires destinées à financer les activités entreprises par le Centre et à financer divers travaux de rénovation de ses installations. Ce sont des fonds à recevoir sur la base d'accords signés concernant des activités futures et des projets de rénovation qui sont soumis à des conditions de performance spécifiques et pour lesquels il existe un passif correspondant. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et qu'elles peuvent être mesurées de manière fiable.

Créances sur/envers l'OIT

Le Centre possède, avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions dues à l'OIT ou dues par l'OIT. Cela comprend les frais de personnel et les débours pour les activités de formation ainsi que d'autres types d'opérations encourus par l'OIT, à la fois dans les bureaux extérieurs et au siège de l'OIT, pour le compte du Centre, ainsi que les versements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net de change dû par l'OIT ou dû à l'OIT est reflété dans l'état de la situation financière.

Stocks

Les stocks comprennent les biens achetés pour être revendus dans la boutique du Centre ainsi que les fournitures de formation utilisées dans le cadre des activités du Centre et comptabilisées au prix coûtant, dans le cadre des dépenses directes liées à ces activités. Il s'agit notamment de cahiers, de stylos et de blocs-notes. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés sous le poste : Autres actifs courants.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Cela englobe les bien, les améliorations locatives et les immobilisations incorporelles, qui sont évalués à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile, comme suit :

Classe	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Mobilier et agencements	10
Améliorations locatives	Le plus petit des deux entre 15 et 30 et la durée du bail
Immobilisations incorporelles	5

Dépréciation

Les actifs non générateurs de trésorerie, y compris les immobilisations corporelles, les améliorations locatives et les actifs incorporels, ne sont pas détenus en vue d'une vente future. Tous les actifs non financiers font l'objet d'un examen de dépréciation au moins une fois par an afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Des provisions pour pertes sont établies pour comptabiliser la dépréciation, le cas échéant.

Recettes différées

Les recettes différées sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les donateurs et les sponsors concernant des futures activités de renforcement des capacités ou des travaux de rénovation soumis à des conditions spécifiques de performance. Ils sont comptabilisés en tant que recettes lorsque l'obligation de performance du Centre en matière de fourniture des services correspondants est remplie. Les accords prévoyant des montants à recevoir dans un délai de douze mois ou plus à compter de la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif non-courant et sont escomptés selon le taux d'actualisation basé sur des obligations d'entreprises de première qualité.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel :

1. Avantages du personnel à court terme : ces avantages sont dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu ce service et englobent :

- congés cumulés : les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les périodes compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les employés acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par an. Les fonctionnaires peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables, qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés à la date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque membre du personnel par le salaire de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel éligible et par le salaire de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour le personnel des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part non-courante du passif n'est pas escomptée ;
- congés non cumulés : les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et maternité, sont comptabilisées en tant que dépense au moment de l'absence ;
- congés dans les foyers : conformément au Statut du personnel, les fonctionnaires qui ne sont pas recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage dans leur pays d'origine, la deuxième année civile après l'année de leur engagement initial, puis tous les deux ans. Il existe un passif lié à la valeur des droits aux congés dans les foyers qui ont été acquis par les fonctionnaires mais qui n'ont pas été pris à la date de clôture. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été calculée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix ; et
- autres avantages : les autres avantages du personnel sont comptabilisés comme faisant partie de la masse salariale et un passif est enregistré à la fin de l'année si un montant reste impayé. Ces avantages englobent la prime de non-résidence, la prime de famille, la prime d'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

2. Avantages après la cessation de service :

- Dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif est estimé par un actuaire indépendant et selon la méthode des unités de crédit projetées. Les intérêts et le coût des services réels sont comptabilisés dans l'état de la performance financière en tant que composante des salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net ;

- Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires des services généraux ont droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou supérieure. Les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins cinq années de service ininterrompu hors de leur pays d'origine. Le passif est calculé par un actuaire

indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

Le Centre ne comptabilise aucun passif au titre des indemnités de cessation de service ni des indemnités de rapatriement. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le Fonds des indemnités de fin de contrat détenu par l'OIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Comme aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'a été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Outre le paiement des contributions directes à l'OIT, qui est comptabilisé en charges sur une base continue, un passif n'est comptabilisé que si la contribution mensuelle à l'OIT au titre des services rendus par les employés reste impayée à la date d'établissement du rapport.

- Assurance-maladie après cessation de service

Les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé quand ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus avec au moins dix ans de service dans une agence du système des Nations Unies et qu'ils ont bénéficié de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel est un avantage multi employeur à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres qui participent à cette Caisse. Les fonctionnaires versent une contribution mensuelle à la Caisse, complétée par une contribution correspondante des organisations participantes. Depuis 2021, l'OIT verse au Centre, pour ses retraités, une contribution volontaire égale au coût annuel encouru par le Centre pour ses retraités.

Le passif est calculé par un actuaire indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées et est indiqué dans les notes aux états financiers.

- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité ainsi que des prestations connexes. La Caisse est un plan de pension financé multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

Le plan expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées à la Caisse, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs du plan et les passifs aux organisations individuelles qui y participent. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre, au travers de l'OIT et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne sont pas en mesure d'identifier, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part proportionnelle des obligations au titre de prestations définies du Centre, les actifs du plan et les coûts qui y sont associés. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS concernant les avantages du personnel. Les contributions au plan versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des salaires, avantages du personnel et autres

dépenses de personnel dans l'état de la performance financière. Le passif est indiqué dans les notes aux états financiers.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Recettes des opérations avec contrepartie directe

1. Autres recettes : les autres recettes englobent les recettes provenant de l'utilisation à court terme des installations résidentielles et de formation par des organismes externes, le recouvrement de coûts liés aux espaces commun d'autres organismes occupant le campus et d'autres revenus de moindre importance. Les recettes sont comptabilisées lorsque les services sont fournis.
2. Recettes d'intérêts : les recettes d'intérêts générées par des comptes épargne et des placements à court terme sont comptabilisées lorsque le Centre les a gagnées, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Recettes des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires : elles sont octroyées afin de financer les opérations générales du Centre, les améliorations du campus et les activités de renforcement des capacités. Ces contributions ne contiennent aucune stipulation de la nature de « conditions » qui exigent une performance spécifique et la restitution des fonds non utilisés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des recettes quand il est probable que la contribution soit perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable.
2. Biens et services en nature : le Centre ne comptabilise pas les services en nature dans les états financiers. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Services d'activités de formation et d'activités non liées à la formation : les accords relatifs aux activités de formation et activités non liées à la formation sont financés par des contributions volontaires non-conditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des opérations sans contrepartie car aucune des deux parties ne tire de bénéfice direct plus ou moins égal. Les activités de formation et activités non liées à la formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des recettes à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (contributions à recevoir) et un élément de passif (recettes différées) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et la recette est comptabilisée sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies : ces contrats englobent les recettes des contrats de location passés avec d'autres organisations des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et qu'ils sont résiliables. Les paiements des loyers sont conditionnels car ils sont basés sur les coûts encourus par

le Centre pour les espaces communs et recouverts sur la base de l'espace qu'ils occupent ou du niveau du personnel.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit, dans les notes aux états financiers, les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires et d'activités et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et la recette correspondants sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés quand une éventuelle obligation est incertaine mais peut être quantifiée, ou lorsque le Centre a une obligation réelle mais qu'il ne peut pas estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Une provision est comptabilisée pour des passifs éventuels lorsque le Centre a une obligation juridique ou implicite actuelle, par suite d'événements passés. Il est plus probable qu'un décaissement de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation, et le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour l'éteindre à la date d'établissement du rapport.

Information sectorielle

Le Centre est une entité dont l'unique objectif consiste à fournir des services de renforcement des capacités en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré comme un secteur unique et aucune note sectorielle n'a été présentée.

Jugements importants et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations importants pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour pertes. Les estimations sont également utilisées pour calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements effectués au niveau des estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations corporelles se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour pertes est déterminée en estimant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des investissements, ainsi que des créances. Elle est définie comme étant la moyenne pondérée des pertes de crédit dans le cadre des risques respectifs d'une défaillance. L'estimation est basée sur toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coûts ou efforts excessifs.

Le calcul de la provision pour les dépenses de voyage de rapatriement et de déménagement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix réels disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel. Les provisions sont mesurées par un actuaire indépendant et comportent diverses hypothèses.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables déjà publiées mais pas encore en vigueur

- IPSAS 43 - Contrats de location : cette nouvelle norme remplace l'IPSAS 13 et introduit le modèle du droit d'utilisation pour les locataires, qui distingue le droit d'utiliser un actif sous-jacent (que le locataire contrôle) et l'actif sous-jacent lui-même (que le locataire ne contrôle pas). La date d'application effective concerne les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après, avec une adoption anticipée encouragée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 41, Instruments financiers, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025 et n'aura qu'un impact limité sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 44 - Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : cette nouvelle norme prévoit la comptabilisation des actifs détenus en vue de la vente et les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir pour les activités abandonnées. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date, son application anticipée étant encouragée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 45 – Immobilisations corporelles : cette nouvelle norme prévoit l'ajout de la valeur opérationnelle actuelle comme base d'évaluation dans le modèle actualisé de la valeur actuelle des actifs, en identifiant les caractéristiques des actifs du patrimoine et des infrastructures, et en ajoutant de nouvelles orientations sur la manière dont ces types importants d'actifs du secteur public doivent être comptabilisés et évalués. Elle entrera en vigueur pour les exercices commençant au 1^{er} janvier 2025 ou après, une application anticipée étant autorisée pour les entités qui appliquent les normes IPSAS 43 - Contrats de location, IPSAS 45 - Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, et IPSAS 46 - Évaluation, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 46 - Évaluation : cette nouvelle norme fournit de nouvelles orientations sous forme d'une norme unique sur la manière dont les bases d'évaluation couramment utilisées doivent être appliquées dans la pratique, en clarifiant les coûts de transaction afin d'améliorer la cohérence entre les normes IPSAS et en modifiant, le cas échéant, les orientations dans les normes IPSAS relatives à l'évaluation lors de la comptabilisation, à l'évaluation ultérieure et aux informations à fournir en matière d'évaluation. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2025 et aura un impact très limité sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 47 - Recettes : cette nouvelle norme est une source unique d'orientations en matière de comptabilisation des recettes dans le secteur public, qui présente deux modèles comptables fondés sur l'existence d'un accord contraignant. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et aura un impact limité sur l'état de la situation financière du Centre.

- IPSAS 48 - Charges liées aux transferts : cette nouvelle norme fournit des orientations comptables pour les charges liées aux transferts, qui représentent une part importante des dépenses pour de nombreuses entités du secteur public. La date d'application effective concerne les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après, avec une application anticipée autorisée pour les entités qui appliquent la norme IPSAS 47 - Recettes, à la date d'application initiale de la présente norme ou avant. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 49 - Régimes de retraite : cette nouvelle norme établit des exigences complètes en matière de comptabilité et d'élaboration de rapports pour les états financiers des régimes de retraite, dont les participants sont des employés actuels et anciens du secteur public ainsi que d'autres membres éligibles. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2026 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 50 - Exploration et évaluation de ressources minérales et frais de découverte dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (amendements à l'IPSAS 12) : Cette nouvelle norme fournit des orientations pour l'exploration et l'évaluation des ressources minérales. Cela comprend les exigences en matière d'évaluation, de présentation et d'information pour les actifs d'exploration et d'évaluation comptabilisés et pour comptabiliser les avantages qui peuvent découler de l'activité d'enlèvement des déchets d'une mine à ciel ouvert, connue sous le nom de « stripping » (décapage). Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date, son application anticipée étant autorisée. Elle sera mise en œuvre le 1^{er} janvier 2027 et n'aura aucun impact sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollar des États-Unis (équivalent €)	Euro	2024	2023
Comptes courants et trésorerie en caisse	2 191	24 501	26 692	37 563
Dépôts à terme - 3 mois	10 080	–	10 080	–
Total trésorerie	12 271	24 501	36 772	37 563

Sur le montant total de la trésorerie détenu en 2023, 23 336 euros l'étaient en euros et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 14 227 euros.

Le solde de trésorerie comprend un montant de 14 662 euros (2023 : 15 539 euros) qui doit être utilisé pour les services de renforcement des capacités ainsi que pour la rénovation de deux pavillons sur le campus, Americas2 et Italy, conformément aux conditions appliquées par les donateurs. Ce montant comprend également la trésorerie relative à la contribution de l'Italie à des fins de renforcement des capacités.

Bien que la trésorerie et les équivalents de trésorerie soient soumis aux exigences de la norme IPSAS 41 en matière de pertes de crédit attendues, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée, car le Centre n'a pas identifié de pertes de crédit.

Note 5 – Investissements

Le Centre investit dans des dépôts à terme allant de 6 mois à un an avec ou sans préavis avec ses institutions bancaires actuelles, conformément à sa politique d'investissement.

Le coût amorti à la date du rapport est le suivant :

	2024	2023
Dépôt à terme de 6 mois	5 508	–

Les mouvements des investissements au cours de la période de rapport sont les suivants :

	2024	2023
Coût amorti au 1 ^{er} janvier	–	–
Nouveaux investissements pendant la période	5 508	–
Coût amorti au 31 décembre	5 508	–

Bien que les investissements soient soumis aux exigences de la norme IPSAS 41 en matière de pertes de crédit attendues, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée, car le Centre n'a pas identifié de pertes de crédit.

Note 6 – Créances

	2024	2023
Créances courantes		
Créances provenant de la facturation de services de formation et de services non liés à la formation	1 868	3 067
Autres créances	923	778
Moins : provision pour pertes	(96)	(121)
Total créances nettes courantes	2 695	3 724

Toutes les créances nettes courantes ci-dessus se rapportent à des opérations sans contrepartie.

	2024	2023
Mouvements de la provision pour pertes de crédit		
Solde au 1 ^{er} janvier	121	24
Ajustement du solde d'ouverture de 2023	–	60
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	(55)	8
Révision de la provision pour pertes effectuée au cours de l'année	30	29
Solde au 31 décembre	96	121

Note 7 – Contributions à recevoir

	2024	2023
Courant		
Contributions volontaires à recevoir pour des accords de services de renforcement des capacités, dues au cours de l'année suivante	4 976	1 045
Contributions volontaires à recevoir pour la rénovation des accords d'infrastructure du campus, dues au cours de l'année suivante	–	1 445
Total des contributions nette courantes à recevoir	4 976	2 490
Non-courant		
Contributions volontaires à recevoir au titre des contrats de service de renforcement des capacités, dues après le 31 décembre 2025	2 110	1 184
Total des contributions nettes non-courantes à recevoir	2 110	1 184

Toutes les contributions à recevoir ci-dessus portent sur des opérations sans contrepartie financière.

Un montant de 2 000 euros (2023 - nul), enregistré dans le montant actuel, ne nécessite pas de provision pour perte car il est attendu en totalité début 2025. Il n'y a pas de provision pour perte pour les soldes restants car ils sont exclus conformément à la norme IPSAS 41, un passif correspondant étant enregistré dans les recettes différées.

Note 8 – Instruments financiers

Les activités sont soumises aux risques financiers suivants : risque de marché, risque lié au crédit et risque lié à la liquidité. Le Centre se concentre sur ces risques et cherche à minimiser leurs potentiels effets sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au cadre de gestion des risques de l'entreprise. En 2024, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements significatifs de ces risques et des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2023.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : risque lié au change, risque lié au taux d'intérêt et autre risque lié au prix.

Risque lié au change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Centre est exposé à un risque lié au change sur les transactions en devises autres que l'euro, principalement lié aux transactions en dollar des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant les euros dans la devise nécessaire en fonction des besoins anticipés et en tenant compte des prévisions en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Pour des montants importants, les meilleurs taux sont recherchés auprès de diverses institutions bancaires.

L'exposition nette au risque de change du dollar des États-Unis au 31 décembre est la suivante :

	2024 Dollar des États-Unis	2024 équivalent en €	2023 Dollar des États-Unis	2023 équivalent en €
Trésorerie	12 520	12 271	15 794	14 227
Investissements	6 000	5 508	–	–
Créances	289	277	106	98
Créances sur l'OIT	3 178	3 051	2 003	1 805
Comptes créditeurs et charges à payer	(151)	(139)	(111)	(100)
Exposition nette	21 836	20 968	17 792	16 030

Sur la base de l'exposition nette au 31 décembre 2024 et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une variation hypothétique de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une diminution des résultats nets de 1 048 euros (2023 : 802 euros) soit 5 pour cent (2023 : 5 pour cent).

Risque lié au taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes et n'a pas d'emprunts. Toutefois, le Centre tient des comptes d'épargne et s'investissements. Il est donc sujet à la fluctuation des taux d'intérêt. Le risque lié au taux d'intérêt est négligeable.

Autre risque lié au prix

C'est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers causée par des variations des prix du marché autres que celles dues au risque lié au taux d'intérêt ou au risque lié au change.

À la date du rapport, le Centre ne dispose d'aucun investissement en actions pouvant l'exposer à ce risque.

Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. Le Centre gère le risque lié à la liquidité afin de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements en surveillant en permanence les flux de trésorerie réels et estimés.

Les comptes créditeurs sont, en moyenne, dus sous 19 jours (2023 : 13 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu et peut servir temporairement à financer les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres recettes et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date du rapport, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 millions d'euros (2023 : 2 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie d'un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses investissements et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité et de préserver son capital, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de flux de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses investissements. En ligne avec cette politique d'investissement, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est « A » ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est « A ». Le principal fournisseur de services bancaires du Centre est exclu de cette politique en raison d'exigences opérationnelles.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les investissements, sont détenus dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements qui peut être placé auprès d'une seule institution est déterminé en fonction de sa cote de crédit à long terme, à l'exclusion du principal prestataire de services bancaires.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les investissements au 31 décembre est la suivante :

2024	AAA	AA+– AA–	A+–A–	BBB+–BBB–	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	36 244	10 528	36 772
Investissements	–	–	5 508	–	5 508
2023					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	28 200	9 363	37 563

Créances

Les créances, exigibles à la réception de la facture, concernent des gouvernements, des organisations internationales et agences des Nations Unies, des organismes supranationaux et des particuliers. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances au 31 décembre se présente comme suit :

2024	Moins de 1 an	1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Moins provision pour pertes	Total
Créances	5 717	49	–	(96)	5 670
2023					
Créances	3 693	144	9	(122)	3 724

La Créance sur l'OIT est un compte entre le Centre et l'OIT, sur lequel sont enregistrées les transactions continues entre les deux entités. Le Centre assure le suivi auprès de l'OIT pour obtenir le règlement du solde sur une base régulière, en fonction du solde dû au Centre. Dans le cas où le Centre aurait une dette envers l'OIT, le Centre réglerait le solde à la demande de l'OIT. Ce montant est considéré comme courant.

Note 9 – Immobilisations corporelles

	Équipement	Améliorations locatives	Total 2024	Total 2023
Coût au 31 décembre	4 466	15 708	20 174	19 942
Amortissement cumulé au 31 décembre	3 689	7 945	11 634	10 834
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	777	7 763	8 540	9 108
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	937	8 171	9 108	

La valeur comptable des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore utilisées est nulle (2023 : nulle).

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2024 (2023 : nulle).

Équipement

	Véhicule	Équipements de bureau	Autres équipements	Mobilier et agencements	Total 2024	Total 2023
Coût au 1 ^{er} janvier	11	2 802	1 412	183	4 408	4 183
Acquisitions	–	103	81	9	193	332
Reclassement en immobilisations incorporelles	–	(46)	–	–	(46)	–
Cessions	–	(89)	–	–	(89)	(107)
Coût au 31 décembre	11	2 770	1 493	192	4 466	4 408
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	2	2 107	1 208	154	3 471	3 272
Amortissement	2	204	91	10	307	306
Cessions	–	(89)	–	–	(89)	(107)
Amortissement cumulé au 31 décembre	4	2 222	1 299	164	3 689	3 471
Valeur comptable nette au 31 décembre	7	548	194	28	777	937

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des parcs, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable de l'entretien et des réparations mineurs.

La valeur comptable de ces améliorations est la suivante :

	2024	2023
Coût au 1 ^{er} janvier	15 534	15 463
Améliorations locatives - Acquisitions	40	71
Travaux en cours - Acquisitions	134	–
Coût au 31 décembre	15 708	15 534
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	7 363	6 728
Amortissement	582	635
Amortissement cumulé au 31 décembre	7 945	7 363
Valeur comptable nette au 31 décembre	7 763	8 171

Note 10 – Recettes différées

	2024	2023
Recettes différées – Courant		
Contributions volontaires reçues en avance pour des activités et des rénovations futures de pavillons du campus	7 674	4 768
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	3 403	1 346
Total recettes différées courantes	11 077	6 114
Recettes différées – Non courantes		
Contributions volontaires à recevoir liées à des accords conclus	9 097	12 850
Total recettes différées non courantes	9 097	12 850
Total recettes différées	20 174	18 964

	2024	2023
Mouvements des recettes différées		
Solde au 1^{er} janvier	18 964	7 242
Nouveaux accords conclus pendant l'année	10 181	19 485
Comptabilisation de recettes différées en tant que recettes provenant des activités de formation et des activités non liées à la formation à l'état de la performance financière	(6 619)	(7 087)
Remboursement/réduction des accords de formation et non liés à la formation envers les donateurs	(2 522)	(405)
Variation des autres sommes reçues à l'avance non liés à des accords de formation et non liés à la formation et des montants à rembourser	–	(25)
Escompte	170	(246)
Solde au 31 décembre	20 174	18 964

Le gouvernement italien a contribué à la rénovation du pavillon Americas2 à hauteur de 8 000 euros. Une contribution de 3 360 euros a également été versée à l'OIT pour la rénovation du pavillon Italy, un projet qui sera géré par le Centre, mais qui sera occupé par l'École des cadres du système des Nations unies (ECSNU) une fois achevé. Ces fonds ont ensuite été reçus par le Centre. L'ECSNU contribue également à hauteur de 595 euros à la rénovation du pavillon Italy. Ces montants sont comptabilisés en tant que recettes différées en 2023. Au fur et à mesure que les projets avancent, les fonds sont comptabilisés sur la base des dépenses encourues.

Note 11 – Avantages du personnel

	Courant	Non courant	Total 2024	Total 2023
Salaires à payer	11	–	11	(4)
Congés cumulés et congés dans les foyers	1 645	431	2 076	2 050
Droits de rapatriement	30	825	855	875
Total passif lié aux avantages du personnel	1 686	1 256	2 942	2 921

Avantages après la cessation de service

Droits de rapatriement

En 2024, une évaluation actuarielle a été réalisée afin d'estimer le passif du Centre pour les droits de rapatriement à la date du rapport, comme décrit dans les paragraphes suivants.

Le passif lié aux dépenses de voyages de rapatriement et aux déménagements est calculé sur la base d'une évaluation actuarielle. Le Centre, en collaboration avec l'OIT, examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes qui seront utilisés par l'actuaire dans l'évaluation pour déterminer les dépenses et les contributions nécessaires pour les frais de voyage de rapatriement et de déménagement du Centre.

Pour l'évaluation de 2024, les hypothèses et les méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

	2024 (%)	2023 (%)
Taux d'actualisation	3,39	3,52
Taux des futures augmentations des coûts	1,90	2,00
Probabilité concernant les demandes de prestations	98	98

Le taux d'actualisation a été déterminé par référence à la courbe des rendements des obligations à long terme de sociétés cotées AA en euros au 31 décembre 2024 et 2023.

Le tableau suivant montre l'évaluation, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies, début d'année	875	729
Coût financier	27	23
Montant net des prestations payées	(30)	(43)
Perte (gain) actuarielle due à l'expérience / aux hypothèses démographiques	(29)	162
Perte (gain) actuarielle due aux modifications des hypothèses	12	4
Obligation au titre des prestations définies, fin d'année	855	875
État de la situation financière, passif, début d'année	(875)	(729)
Total (débit) crédit pour le coût financier et le coût des services courants	(27)	(23)
Montant net des prestations payées	30	43
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état de la performance financière	3	20
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'actif net	17	(166)
État de la situation financière, passif, fin d'année	(855)	(875)

Les dépenses liées au coût financier et au montant net des prestations payées pour 2024 ont été comptabilisées dans l'état de la performance financière en tant que salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel. Le gain actuariel net, d'un montant cumulé de 17 euros (2023 : perte de 166 euros), a été comptabilisé dans l'actif net.

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2024 s'élève à 1 055 euros (2023 : 1 940 euros). Cela représente 6,0 pour cent de la rémunération de base et 10,95 pour cent de la rémunération soumise à retenue pour pension des fonctionnaires des catégories des services organiques et généraux, respectivement. Ces montants sont transférés au Fonds des indemnités de fin de contrat sur une base mensuelle.

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour la fin du service a été estimée à 7 726 euros (2023 - 8 019 euros). La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les indemnités de rapatriement était de 1 149 euros fin 2024 (2023 : 1 158 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2024, le Centre avait financé une partie de ce passif à hauteur de 6,7 millions d'euros (6,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Centre, à travers l'OIT, est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la « Caisse »), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour offrir aux employés des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé multi employeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 (b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière, les agences spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des salaires, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des agences spécialisées.

La Caisse expose collectivement les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées, ce qui a pour conséquence l'absence de base solide et fiable pour répartir les obligations, planifier les actifs et les coûts pour chaque organisation individuelle qui y soit affiliée. Le Centre et la Caisse, à l'instar des autres organisations affiliées à cette dernière, ne sont pas en mesure d'identifier, avec une fiabilité suffisante à des fins comptables, la part proportionnelle du Centre dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs et les coûts associés au plan. De ce fait, le Centre traite ce plan comme s'il s'agissait d'un plan à contributions définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte doit faire procéder à une évaluation actuarielle de celle-ci au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil de la Caisse. Le Comité mixte a pour habitude de mener une évaluation actuarielle tous les deux ans. Cette évaluation actuarielle a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements. La politique de financement publiée par la Caisse (disponible sur le site web de la Caisse) définit les méthodes, les processus et les objectifs utilisés pour surveiller la situation du

financement et les risques associés. Cela inclut également la pratique qui consiste à utiliser une valeur actuarielle des actifs, qui lisse les gains et les pertes d'investissement à court terme afin de rendre compte de la solvabilité à long terme.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 pour cent pour la rémunération ouvrant droit à pension des participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'en sa part des déficits actuariel payés en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Ces paiements compensatoires n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté que des déficits doivent être comblés sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit contribuer pour couvrir ce déficit avec un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Il n'a jamais été nécessaire d'invoquer l'article 26 et aucun paiement compensatoire n'a jamais été demandé.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2023, et un report des données de participation au 31 décembre 2024 sera utilisé par la Caisse pour présenter une valeur actuarielle actualisée des prestations accumulées du plan dans ses états financiers de 2024.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023 fait état d'un ratio de financement des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels de 111,0 pour cent (117,0 pour cent dans l'évaluation de 2021) lorsque les ajustements futurs attendus des pensions (indexation des prestations sur le coût de la vie) sont pris en compte. Le ratio de financement déclaré était de 152,0 pour cent (158,2 pour cent dans l'évaluation de 2021) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions n'était pas pris en compte et constituerait la mesure par laquelle l'insuffisance actuarielle est établie en vertu de l'article 26.

Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu, qu'au 31 décembre 2023, une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du plan. À la date de l'élaboration de ce rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, soit pendant les opérations courantes, soit en raison de la dissolution de la Caisse, les paiements compensatoires exigés de chaque organisation affiliée se baseraient sur la proportion des contributions versées par cette organisation par rapport au total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date d'évaluation. Le montant total des contributions versées à la Caisse au cours de ces trois années (2021, 2022 et 2023) s'élève à 15 725 dollars des États-Unis, dont environ 67 pour cent ont été versés par le Centre.

En 2024, le montant total des contributions versées à la Caisse s'élevait 5 410 euros (2023 : 5 005 euros). Les contributions prévues pour 2025 s'élèvent à environ 5 594 euros.

L'affiliation à la Caisse peut être résiliée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation affirmative du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui participaient à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Ce montant est déterminé par la Caisse

commune de pension du personnel des Nations Unies après une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; aucune partie de l'actif excédant le passif n'est incluse dans le montant.

Le Conseil des Auditeurs des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et présente, chaque année, un rapport sur son audit au Comité mixte ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Fonds fournit des informations hebdomadaires sur ses investissements. Elles peuvent être consultées sur le site du Fonds à l'adresse suivante : www.unjspf.org.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 103 501 euros fin 2024 (2023 : 103 124 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Note 12 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date du rapport. L'actif net se compose des éléments suivants :

1. La réserve comprend le Fonds de roulement qui a été créé conformément au Règlement financier du Centre pour financer temporairement les dépenses en attendant la réception des contributions volontaires fermement annoncées et d'autres recettes à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2,0 millions d'euros.
2. Les soldes cumulés comprennent :
 - Fonds de fonctionnement : il s'agit du principal fonds d'opération du Centre concernant ses activités de renforcement des capacités et autres sources de financement. Il représente les excédents et les déficits budgétaires cumulés de l'année en cours et des années précédentes ;
 - Fonds pour l'amélioration du campus : ce fonds a été créé pour répondre aux besoins d'investissement sur le campus et aux coûts de rénovation qui ne sont pas couverts par le budget d'entretien ordinaire du Centre ou par les contributions complémentaires du pays hôte ;
 - Fonds fiduciaire italien : ce fonds a été créé pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de renforcement des capacités ;
 - Fonds de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) : ce fonds a été créé pour financer des investissements périodiques dans les technologies de l'information et de la communication, tels que les infrastructures, le renouvellement de logiciels ou le développement d'applications, qui ne font pas partie des dépenses de fonctionnement normales ;
 - Fonds d'innovation : ce fonds a été créé pour promouvoir l'innovation dans les outils d'apprentissage et de partage des connaissances, développer de nouvelles activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et investir dans d'autres actions innovantes jugées bénéfiques pour le Centre ainsi que pour améliorer le portefeuille de services du Centre et la performance de l'organisation, en lien avec les priorités du plan stratégique, du programme et du budget, dans le contexte plus large des stratégies de l'OIT à un niveau plus élevé ;
 - Fonds de financement des bourses : ce fonds a été créé pour accroître la portée parmi les membres de l'OIT, notamment par l'organisation d'initiatives phares

bipartites et tripartites, par des activités de formation et des services de renforcement des capacités ;

- Passif lié aux avantages du personnel : représente les effets des changements sur les gains et pertes actuariels.

Note 13 – Recettes provenant des contributions volontaires

	2024	2023
Gouvernement italien	9 983	9 450
Organisation internationale du Travail	5 555	5 377
Gouvernement portugais	250	250
Ville de Turin (Italie)	180	180
Région Piémont (Italie)	12	12
Autres contributions volontaires	460	440
Total des contributions volontaires	16 440	15 709

La contribution de l'OIT de 4 457 euros (4 770 millions de dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution biennale approuvée pour 2024-25, qui s'élève à 9 540 millions de dollars des États-Unis. L'OIT a également contribué à hauteur de 1 098 euros (1 186 dollars des États-Unis) pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après cessation de service pour les retraités du Centre.

La contribution ex-lege du gouvernement italien au Centre en 2024 s'est élevée à 7 850 euros (2023 : 7 850 euros). Cette somme a été reçue en 2024. La contribution du gouvernement italien en 2024 pour les activités de renforcement des capacités était de 2 000 euros (2023 : 1 600 euros) et est donc comptabilisée dans les contributions à recevoir, courantes.

En 2023, il a également apporté une contribution volontaire de 8,0 millions d'euros pour la rénovation du pavillon Americas2 sur le campus. En 2024, sur ce total, un montant de 134 000 euros sont comptabilisés en tant que recettes des contributions volontaires, représentant les travaux en cours effectués au cours de l'année sur le pavillon (2023 : nul).

Note 14 – Autres recettes

	2024	2023
Opérations sans contrepartie		
Recouvrement de coûts auprès d'autres organisations des Nations Unies	458	495
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	403	649
Autres recettes diverses	474	213

	2024	2023
Opérations avec contrepartie directe		
Utilisation d'installations résidentielles	313	311
Recettes des services multimédias	622	991
Total des autres recettes	2 270	2 659

Note 15 - Dépenses

Le Centre présente les principales catégories de dépenses suivantes, telles qu'elles sont présentées à l'État II :

- **Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel** : cette rubrique englobe tous les droits des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel, la formation du personnel, les stages, les paiements effectués par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour le compte des anciens fonctionnaires du Centre et de leurs personnes à charge, ainsi que les autres frais liés au personnel. Elle inclut également les intérêts et les coûts des prestations réels liés au passif relatif aux droits du personnel.
- **Contrats de sous-traitance** : cette rubrique comprend les dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la livraison de produits, ainsi que les services médicaux.
- **Frais généraux de fonctionnement** : cette rubrique comprend, entre autres, les services de sécurité, la communication, les contrats de service, les licences liées à la formation, les déménagements internes.
- **Voyages** : cette rubrique comprend les dépenses liées aux déplacements officiels des membres du Conseil, des fonctionnaires du Centre et des participants aux activités.
- **Autres coûts liés aux activités de formation et activités non liées à la formation** : cette rubrique comprend, entre autres, les coûts liés à l'activité tels que les frais d'hébergement et de subsistance au Centre, le matériel et les fournitures de formation et les frais universitaires.
- **Entretien du terrain et des bâtiments** : cette rubrique comprend les services publics, le nettoyage et l'entretien des bâtiments et des terrains.
- **Fournitures** : cette rubrique comprend les consommables utilisés dans les activités quotidiennes du Centre, notamment les publications, les fournitures pour ordinateurs et imprimantes, les licences de logiciels ainsi que le matériel et les immobilisations incorporelles ne satisfaisant pas aux critères de comptabilisation de leur catégorie.
- **Amortissements** : cette rubrique comprend les coûts d'amortissement des améliorations locatives et des équipements, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles.
- **Différences de change et réévaluation** : cette rubrique comprend les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les gains et pertes de réévaluation.
- **Frais bancaires** : cette rubrique comprend les commissions et les frais encourus dans les transactions bancaires.

Note 16 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Il existe un passif potentiel lié à un contrat avec un tiers. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle si un ou plusieurs événements incertains, qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre, se produisent. Le Centre n'est actuellement pas en mesure d'évaluer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait en résulter et donc, aucun passif ou dépense ne sont comptabilisés dans les états financiers.

Le Centre a peu d'affaires en instance devant le Tribunal administratif de l'OIT. Comme le résultat final n'est pas encore connu, une provision liée principalement aux coûts associés à l'administration du Tribunal a été enregistrée.

Au 31 décembre 2024, le Centre avait pour 2 866 euros (2023 : 3 012 euros) d'engagements liés à des contrats pour de futurs services tels que l'entretien du matériel informatique et des logiciels ainsi que des services sous-traités, comme l'entretien du campus.

Tous les contrats de location conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simple qui peuvent être résiliés. Les dépenses totales relatives à la location d'équipements s'élevaient à 2 euros (2023 : 2 euros) et les dépenses relatives aux licences de logiciels à 648 euros (2022 : 439 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de recouvrement des coûts, qui sont annulables, avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les recettes découlant de ces contrats s'élevaient à 458 euros (2023 : 495 euros).

Note 17 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'État de la situation financière (État I), l'État de la performance financière (État II), l'État des variations de l'actif net (État III) et l'État des flux de trésorerie (État IV) englobent tous les fonds, tandis que l'État de la comparaison du budget et des montants réels (État V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière :

1. la base de comptabilisation des recettes liées aux contributions volontaires reçues du gouvernement italien ainsi que d'autres sources, relatives aux activités de renforcement des capacités, n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'état V, les recettes ne sont comptabilisées que lorsque le Centre a gagné ces fonds. Dans l'État II, elles sont comptabilisées en tant que contributions volontaires dans l'année au cours de laquelle les contributions ont été convenues avec les donateurs s'il est probable que ces contributions seront reçues et si les montants peuvent être évalués de manière fiable ;
2. les investissements institutionnels enregistrés en tant que dépenses dans l'État V ne sont enregistrés dans l'État II que lorsque la dépense est encourue ;
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s dans l'État V mais sont comptabilisés dans l'État II ;
4. l'utilisation de l'excédent budgétaire des périodes antérieures est présentée comme une recette budgétaire dans l'État V mais n'est pas présentée dans l'État II.

La base de comptabilisation de l'amortissement des immobilisations corporelles n'est pas la même dans l'État II et dans l'État V. Dans l'État V, l'amortissement des immobilisations corporelles n'est pas pris en compte pour les actifs précédemment comptabilisés, et n'est capitalisé qu'à partir du 1er janvier 2012.

Rapprochement entre l'État V et l'État IV

	Exploitation	Investissement	Financement	Total
Excédent budgétaire net (État V)	803	–	–	803
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences liées à la base	2 048	(367)	–	1 681
Différences liées à l'entité	979	–	–	979
Flux net de trésorerie	3 830	(367)	–	3 463
Effet des taux de change sur la trésorerie	1 254	–	–	1 254
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (État IV)	5 084	(367)	–	4 717

Rapprochement entre l'État V et l'État II

Excédent budgétaire net (État V)	803
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(184)
Différences liées à l'entité	2 233
Excédent net selon l'état de la performance financière (État II)	2 852

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre limité de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Les 44euros restants des fonds pour 2023, dans le cadre de l'« examen du processus opérationnel » du Fonds pour l'amélioration du campus font désormais partie du Fonds et l'utilisation spécifique a été abandonnée. Tous les soldes du Fonds au 31 décembre 2024 sont décrits dans l'État III. Le mécanisme d'« utilisation des fonds excédentaires » précédemment utilisé par le Centre a été remplacé par le nouveau mécanisme des investissements institutionnels, comme indiqué dans l'état V.

Note 18 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a reçu des services en nature pour les services des stagiaires de diverses parties externes dont la valeur est minime, ainsi que divers services en nature de l'OIT, qui varient d'une année à l'autre. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers donateurs, sont loués à la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 19 – Actifs éventuels

	2024	2023
Contribution de l'OIT	4 579	8 595
Gouvernement italien – Opérations du Centre	7 850	7 850
Accords de financement liés à des activités	1 579	2 588
Total actifs éventuels	14 008	19 033

Note 20 – Informations relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre :

	2024	2023
Opérations générales	4 457	4 431
Activités de renforcement des capacités	11 628	14 559
Contribution à l'assurance-maladie après la cessation de service pour les anciens employés du Centre	1 097	946
Indemnités de cessation de service	1 267	781
Coûts de personnel des fonctionnaires de l'OIT affectés au Centre	270	252
Audit interne, services juridiques et services liés aux ressources humaines	232	208
Total des transactions avec les parties liées	18 951	21 177

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire entre le fournisseur et le client/bénéficiaire.

Les transactions entre parties liées comprennent la contribution volontaire approuvée, les recettes provenant du financement fourni par l'OIT pour les activités du Centre, une contribution à hauteur des dépenses encourues par l'OIT pour couvrir l'assurance maladie après la cessation de service des retraités du Centre, les contributions mensuelles et ad hoc au Fonds des indemnités de fin de contrat ainsi que les paiements effectués par le Centre

pour les indemnités de fin de carrière, les primes de rapatriement et les licenciements conventionnels, qui représentent des dépenses du Fonds. En outre, le Centre rembourse à l'OIT certains services qu'elle lui fournit, notamment des services d'audit interne, des services juridiques et de ressources humaines, pour la gestion des demandes de remboursement du Centre au titre de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) et de la Commission consultative paritaire de recours (CCPR).

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'équipe de direction. Le Conseil est composé de représentants des États membres du Conseil d'administration de l'OIT et d'un membre de chaque entité suivante : gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de compensation.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les salaires et les avantages établis conformément au Statut du personnel et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le Centre cotisent et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPS, ainsi que de l'assurance maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions éligibles dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. La CAPS et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont toutes deux des plans à prestations définies.

Pour la période concernée par le rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants :

Catégorie	2024		2023	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale	Équivalent temps plein	Rémunération totale
Principaux cadres dirigeants	7,75	1 797	7,4	1 702

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas également disponible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel. Aucune rémunération n'a été versée aux membres de la famille proche des principaux dirigeants.

Note 21 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes des fonds cumulés. Ses objectifs en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices ainsi que son financement provenant des contributions volontaires et des recettes générées par ses activités de renforcement des capacités ainsi que d'autres sources diverses.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il examine régulièrement les dépenses réelles et prévues par rapport

à tous les budgets approuvés de l'entité, tels que le budget biennal du Centre et les budgets individuels approuvés et financés par les donateurs.

Note 22 – Événement subséquent

Au cours de la période suivant la date du rapport, l'administration des États-Unis a pris la décision d'annuler le financement ou d'interrompre divers projets des Nations Unies. L'impact financier de la suspension, ou de l'annulation, d'autres projets ne peut pas être pleinement évalué pour le moment. De telles actions pourraient avoir des implications financières indirectes pour le Centre, étant donné qu'il est l'organe de formation de l'OIT et qu'il mène des activités connexes en son nom. À la date du rapport, l'impact est minime. Toutefois, d'autres décisions de l'administration des États-Unis pourraient entraîner des conséquences financières plus importantes qui ne peuvent être prédites avec certitude, ce qui rend difficile, pour le moment, l'évaluation de l'impact total sur le Centre.

Rapport de l'auditeur externe sur l'audit des états financiers
du Centre international de formation de l'Organisation
internationale du Travail pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2024

शेफाली एस. अंदलीब, आई.ए.ए.एस
महानिदेशक
अंतर्राष्ट्रीय संबंध
Shefali S. Andaleeb, IA&AS
Director General
International Relations



भारत के नियंत्रक एवं महालेखापरीक्षक का कार्यालय
9, दीन दयाल उपाध्याय मार्ग
नई दिल्ली - 110124
OFFICE OF THE COMPTROLLER & AUDITOR
GENERAL OF INDIA
9, Deen Dayal Upadhyaya Marg,
NEW DELHI - 110124
No. 226 / IR-58/2025
Dated 28 March 2025

LETTRE DE TRANSMISSION

Cher Christophe Perrin,

J'ai l'honneur de présenter, au Conseil du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du travail, l'opinion de l'auditeur externe sur les états financiers du Centre pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Centre pour l'honneur et le privilège qui m'ont été faits d'exercer les fonctions d'auditeur externe du Centre.

Sincères salutations

Shefali S. Andaleeb

Christophe Perrin
Directeur du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail
Turin-Italie



SUPREME AUDIT INSTITUTION OF INDIA
लोकहितार्थ सत्यनिष्ठा
Dedicated to Truth in Public Interest

**BUREAU DU CONTRÔLEUR ET
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL D'INDE**

Notre audit vise à fournir une assurance indépendante et à ajouter de la valeur à la Direction du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (OIT) en faisant des recommandations constructives.

**Audit du Centre
international de formation
de l'Organisation
internationale du Travail
pour l'exercice clôturé le
31 décembre 2024**

Chapitre	Objet		Page
I	Rapport de l’auditeur externe sur les états financiers Avis d’audit		3
II	Rapport complet de l’auditeur externe		7
	Récapitulatif		7
	A	Mandat, étendue et méthodologie	9
	B	Objectifs de l’audit	9
	C	Conclusions et recommandations de l’audit	10
		I État de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les audits externes précédents	10
		II Audit financier	10
		III Audit de conformité	12
	D	Remerciements	17
Annexe I	État de la mise en œuvre des recommandations pour l’exercice clôturé au 31 décembre 2024		18

Chapitre I

Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers

**au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail
pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2024, l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net /capitaux propres (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que des notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net/capitaux propres, de ses flux de trésorerie, de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux exigences de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces exigences. Nous estimons que les éléments probants de l'audit recueillis sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et rapport de l'auditeur à leur sujet

La Direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations incluses dans le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, mais n'incluent

pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre position sur les états financiers ne couvre pas les autres informations. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer avec assurance sur celles-ci.

En rapport avec notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'envisager si elles sont particulièrement cohérentes avec les états financiers, les informations acquises lors de l'audit ou si ces informations se semblent comporter des inexactitudes significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des opérations et d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Les personnes en charge de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de rapport financier du Centre.

Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter les anomalies significatives qui pourraient exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles pourraient, de manière vraisemblable, influencer les décisions économiques des utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même :

- (a) Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, l'omission intentionnelle, la fausse déclaration ou le contournement du contrôle interne. Nous obtenons une compréhension du contrôle interne relatif à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre ;
- (b) Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations connexes fournies par la Direction ;
- (c) Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation, par la Direction, du principe de continuité des opérations et, sur la base des éléments probants obtenus, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers à cet égard ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de notre auditeur. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Centre à cesser d'être en activité ;
- (d) Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, notamment les informations divulguées, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui permette d'atteindre une présentation juste.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou qui ont été examinées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier du Centre.

Conformément à l'article 27 du Règlement financier du Centre, nous publierons également un rapport complet sur notre audit du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



K Sanjay Murthy
Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

28 mars 2025

Chapitre II

Rapport complet de l'auditeur externe

Récapitulatif

Introduction

1. Nous avons audité les états financiers et examiné les opérations du Centre international de formation (le Centre) pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024. L'audit des états financiers et l'examen des opérations ont été effectués au Centre situé à Turin, en Italie.

Résultat général de l'audit

Avis d'audit sur les états financiers

2. Nous avons émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers pour la période clôturée le 31 décembre 2024. Le rapport contient des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Centre.

Principales conclusions et recommandations de l'audit

Manuel de passation de marchés et plan annuel de passation de marchés

3. Le Centre ne dispose pas de manuel de passation de marchés. Le processus actuel de passation de marchés est guidé par diverses circulaires des Services financiers (FINSERV). Toutefois, il n'existe pas de plan ou de calendrier centralisé pour la passation de marchés, ce qui empêche une hiérarchisation efficace des ressources.

Recommandation 1 : L'auditeur recommande au Centre de

- i. mettre en place un manuel de passation de marchés, basé sur les priorités.*
- ii. demander à toutes les unités de préparer un calendrier de passation de marchés et de le consolider dans le plan annuel de passation de marchés.*
- iii. veiller à ce que les unités responsables de la passation de marchés concernant des biens et des services tiennent à jour une base de données des dates d'expiration des principaux contrats afin d'engager, en temps utile, le processus de passation de marchés.*

Tenue de documents relatifs à la passation de marchés

4. Les devis, les notes et les coordonnées des vendeurs n'étaient pas joints aux bons de commande dans Oracle ERP en vue de leur examen. Comme le processus de passation de marchés est décentralisé, les documents sont stockés indépendamment par chaque unité. Les documents relatifs aux passations de marchés informelles étaient mal organisés et ne faisaient pas l'objet d'une approche systématique pour la conservation et la recherche d'informations sur les études de marché et la sélection des vendeurs. Il n'existe actuellement aucun mécanisme de contrôle permettant d'examiner l'ensemble du cycle de vie d'un BC, ce qui complique la réalisation des contrôles de conformité.

Recommandation 2 : L'auditeur recommande au Centre de conserver les documents relatifs à toutes les passations de marchés dans le répertoire central.

Lacunes concernant la liste des fournisseurs/vendeurs

Nous avons constaté que 24 des 35 vendeurs de l'échantillon n'étaient pas enregistrés auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM), bien que le Centre ait exigé de ne traiter qu'avec des fournisseurs enregistrés.

Recommandations 3 : L'auditeur recommande au Centre de veiller à ce que toutes les passations de marchés formelles soient effectuées par l'intermédiaire de vendeurs enregistrés sur l'UNGM.

Gestion de la trésorerie

5. Le Centre a conservé les fonds excédentaires sur des comptes bancaires courants et d'épargne sans opter pour des instruments d'investissement offrant des possibilités de rendement élevé.

Recommandation 4 : L'auditeur recommande au Centre d'examiner périodiquement la situation de la trésorerie et d'investir les fonds excédentaires dans des instruments à rendement plus élevé, tout en respectant les normes de diversification du portefeuille et les plafonds d'investissement fixés.

Faits marquants pour 2024 (Tous les chiffres sont en millions d'euros)

Total des recettes	45,87
Total des dépenses	43,02
Total de l'actif	65,79
Total du passif	26,84
Total de l'actif net	38,96

A. Mandat, étendue et méthodologie

6. Le contrôleur et le vérificateur général de l'Inde (CAO) a été nommé auditeur externe du Centre international de formation (le Centre) de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour un mandat de quatre ans, de 2024 à 2027.
7. L'auditeur externe (AE) tire son mandat de l'article 24 du Règlement financier du Centre, qui stipule que l'auditeur externe des comptes de l'OIT est l'auditeur externe du Centre.
8. L'AE a procédé à l'audit des états financiers annuels du Centre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, conformément aux cadres financiers et réglementaires du Centre, notamment le Règlement financier et les règles financières du Centre, les normes IPSAS et les pratiques comptables adoptées par d'autres organisations/agences des Nations unies, les directives et lignes directrices des organes directeurs du Centre, ainsi que les normes internationales d'audit.
9. Le rapport couvre les questions qui, de l'avis de l'AE, devraient être portées à l'attention de la Direction pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent. Les conclusions de l'AE ont été discutées avec la Direction lors d'une conférence de clôture.

B. Objectifs de l'audit

10. L'objectif principal de l'audit était de déterminer :
 - i. si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et si les états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables énoncées ;
 - ii. si les contrôles internes adoptés par le Centre sont adéquats et efficaces pour garantir que les risques significatifs découlant des transactions et activités susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers ont été atténués ;

- iii. si les règles, règlements et politiques, le code établi ou les termes et conditions convenus ont été respectés dans son fonctionnement, en particulier en ce qui concerne la gestion des passations de marchés et des contrats ;
- iv. tout autre problème de régularité ou de propriété susceptible d'être constaté au cours de l'audit et considéré comme important par l'audit du point de vue de l'établissement des rapports.

C. Conclusions et recommandations de l'audit

C I. État de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les audits externes précédents

11. Jusqu'à la période se terminant le 31 décembre 2024, il y avait 18 recommandations en suspens et la Direction a proposé d'en clôturer 10. Nous avons examiné et noté que 10 recommandations avaient été mises en œuvre et que d'autres étaient soit en attente de mise en œuvre, soit en cours de mise en œuvre. Au 31 décembre 2024, huit anciennes recommandations étaient en suspens. (Annexe 1).

C II. Audit financier

2.1 Modifications apportées aux états financiers à l'occasion de l'audit

12. Nous avons examiné les états financiers (EF), y compris les informations fournies dans les notes aux états financiers du Centre au 31 décembre 2024, afin de nous assurer de leur conformité avec les exigences des normes applicables en vertu des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et nous avons constaté ce qui suit :

- La politique comptable présentée et adoptée pour la classification de la trésorerie et des équivalents de trésorerie n'est pas conforme à la norme IPSAS 2.
- Non divulgation des politiques comptables adoptées pour évaluer les stocks, y compris la formule de coût utilisée conformément aux exigences de la norme IPSAS 12.
- Insuffisance des informations fournies dans la note 20 - Transactions avec les parties liées, conformément aux exigences de la norme IPSAS 20.

13. La Direction a accepté les recommandations formulées par l'audit concernant les points susmentionnés et a révisé les états financiers.

2.2 Changements convenus pour 2025

Immobilisations corporelles

2.2.1 Amortissement des actifs.

14. Nous avons constaté que le Centre n'avait pas réévalué la durée de vie utile des actifs comme l'exige le paragraphe 67 de la norme IPSAS 17 et que, par conséquent, des actifs entièrement amortis d'une valeur de 2,99 millions d'euros étaient utilisés à la fin de l'année 2024. Nous avons également constaté que dans le « registre des actifs », sur un total de 678 articles, 490 (72 pour cent) avaient déjà été entièrement amortis mais étaient encore utilisés/utilisables au 31 décembre 2024.

15. Cela indique que les immobilisations corporelles du Centre n'ont pas été comptabilisés à leur juste valeur et doivent être réévalués. La Direction a accepté de revoir la durée de vie utile de ses actifs.

2.2.2 Vérification physique des actifs

17. Conformément au paragraphe 28 de la circulaire 1/2022 de FINSERV, une vérification physique de l'inventaire de toutes les immobilisations corporelles doit être effectuée au moins une fois tous les trois ans pour s'assurer de l'existence, de l'exhaustivité, de l'état et de l'exactitude du registre des actifs, avec des contrôles plus fréquents si nécessaire. Toutefois, au 31 décembre 2024, la dernière vérification de l'inventaire du Centre a été effectuée en octobre 2020 pour 168 articles d'une valeur de 2,27 millions d'euros, ce qui indique un non-respect de la fréquence stipulée.

18. La Direction a répondu que la vérification de l'inventaire physique a été effectuée au début du mois de février 2025, car il n'était pas possible de le faire avant la fin de l'année 2024. En outre, la Direction a accepté l'observation de l'audit et a assuré que la période de trois ans serait respectée à l'avenir.

2.2.3 Autres questions

19. Conformément au paragraphe 11.10(b) des Règles de gestion financière du Centre, les registres des biens doivent préciser le fonctionnaire responsable de chaque bien. L'objectif de cette règle est de soumettre à l'obligation de rendre compte, pour chaque actif, à une personne en cas de perte, de mauvaise utilisation ou de dommage. Toutefois, le registre des actifs indique que les dépositaires sont le Service des infrastructures et des services internes (FIS) et les Services des technologies de l'information et de la communication (ICTS) et attribue les actifs aux unités plutôt qu'à des fonctionnaires, agents ou contractants spécifiques, ce qui n'est pas conforme à l'exigence formulée.

20. En réponse, le Centre a accepté de faire du chef du service concerné le dépositaire, si le bien n'est pas spécifiquement sous le contrôle d'une personne en particulier.

2.2.4 Présentation des états financiers

21. Les paragraphes 95 et 124 de la norme IPSAS 1 imposent aux entités de fournir des sous-classifications appropriées des postes des états financiers, soit dans le corps des états, soit dans les notes, en fonction de la nature des opérations. Il s'agit notamment de fournir des informations séparées sur les montants dus aux parties liées ou reçus de celles-ci, ainsi que des notes narratives ou analytiques détaillées pour une présentation fidèle, couvrant des postes tels que les recettes, les passifs éventuels et les engagements. Le Centre n'a pas indiqué la sous-classification des postes dans les états financiers, conformément à la norme IPSAS 1.

22. La Direction a répondu que des informations supplémentaires avaient été ajoutées aux notes et qu'un examen plus approfondi serait effectué en 2025 en vue d'une sous-classification/d'informations supplémentaires concernant les recettes liées à la formation et les recettes non liées à la formation.

2.3 Domaines susceptibles d'être améliorés concernant les systèmes, politiques et pratiques comptables

23. Nous avons relevé les domaines suivants qui méritent d'être réexaminés en vue d'améliorer les systèmes, politiques et pratiques comptables actuellement appliqués.

Capitalisation et amortissement

24. Conformément à la norme IPSAS 17, l'amortissement doit commencer lorsqu'un actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires à l'utilisation prévue. Toutefois, le Centre commence l'amortissement sur la base de la confirmation du dépositaire, et non sur la base des documents d'installation ou d'essai, et utilise uniformément le premier jour du mois comme date de début. Il applique également un mois complet d'amortissement le mois où l'actif est prêt à être utilisé et aucun le mois où il est cédé. Ces pratiques ne sont pas conformes à la norme IPSAS 17, qui exige une répartition systématique de l'amortissement sur la base de la date de disponibilité effective des actifs.

C.III Audit de conformité

3.1 Passation de marchés concernant des biens et des services

3.1.1 Manuel de passation de marchés et plan annuel de passation de marchés

25. Le Centre ne dispose pas de manuel complet concernant la passation de marchés qui reflète les règles et principes financiers, tels que le rapport qualité-prix, l'efficacité, la transparence ainsi que la concurrence loyale, et qui fournit des orientations pratiques au personnel. Actuellement, les

passations de marchés sont guidées par diverses circulaires et sont décentralisées, les principales responsabilités étant partagées entre différentes unités telles que FIS et ICTS.

26. Le Centre ne prépare pas de plans annuels de passation de marchés et ne tient pas de calendrier centralisé, ce qui entraîne de fréquentes prolongations de contrats et des dispenses d'appels d'offres. Pour la seule année 2024, 18 dispenses et deux extensions ont été demandées au titre de la Règle de gestion financière 10.50, ce qui pourrait nuire à une concurrence loyale.

27. Malgré les recommandations répétées des auditeurs internes et externes depuis 2015, le Centre doit encore finaliser et publier un manuel de passation de marchés.

Recommandation- 1 : L'audit recommande au Centre de

- i. mettre en place un manuel de passation de marchés, basé sur les priorités.*
- ii. demander à toutes les unités de préparer un calendrier de passation de marchés et de le consolider dans le plan annuel de passation de marchés.*
- iii. veiller à ce que les unités responsables de la passation de marchés concernant des biens et des services tiennent à jour une base de données des dates d'expiration des principaux contrats afin d'engager, en temps utile, le processus de passation de marchés.*

28. Tout en acceptant la recommandation, le Centre a répondu que le manuel de passation de marchés serait publié d'ici décembre 2025. En outre, le Centre a déclaré que les unités organiques avaient déjà été invitées à préparer leur plan annuel de passation de marchés pour 2025. Le manuel intégrerait ces exigences, notamment la liste des grands contrats avec leurs dates d'expiration, afin que les appels d'offres puissent être lancés longtemps à l'avance.

3.1.2 Tenue de documents relatifs à la passation de marchés

29. Les procédures de passation de marchés du Centre, décrites dans la circulaire FINSERV 04/2014, définissent les exigences en matière de documentation pour les appels d'offres informels¹ et formels basés sur des seuils financiers. Le Centre utilise Oracle Enterprise Resource Planning (ERP) pour les passations de marchés et la base de données Oracle pour tenir la base de données des bons de commande et des documents connexes.

30. L'examen d'un échantillon de 115 bons de commande nous a permis de constater que, bien que le Centre documente systématiquement les passations de marchés d'une valeur supérieure à 100 000 euros, les dossiers de passation de marchés pour les achats d'une valeur inférieure à

¹ Les passations de marchés concernant des biens jusqu'à 50 000 euros sont considérées **informelles** car il n'est pas nécessaire d'avoir un processus formel d'appel d'offres.

100 000 euros n'étaient pas conservés dans la base de données Oracle ni dans un répertoire centralisé. En raison de la nature décentralisée des passations de marchés, les documents sont détenus par des unités individuelles, ce qui entraîne des incohérences et une mauvaise organisation, en particulier dans les passations de marchés informelles où les devis des vendeurs sont souvent échangés par courrier électronique.

31. Il n'existe pas de système structuré permettant de compiler, de comparer ou de justifier les choix des vendeurs, ni de conserver les documents relatifs aux passations de marchés en vue d'un examen ultérieur. Le manque de normalisation entrave l'efficacité du contrôle, du suivi et de la mémoire institutionnelle.

Recommandation-2 : L'audit recommande au Centre de conserver les documents relatifs aux passations de marchés et/ou l'ensemble des passations de marchés, dans le répertoire central.

32. Le Centre a convenu qu'un répertoire centralisé de tous les documents relatifs aux passations de marchés était nécessaire pour la mémoire institutionnelle et pour faciliter le suivi.

3.1.3 Lacunes concernant la liste des fournisseurs/vendeurs

33. En tant qu'agence spécialisée du Système des Nations Unies, le Centre est censé acquérir des biens et des services auprès de vendeurs enregistrés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (UNGM).

34. Nous avons examiné, à titre d'échantillon, 50 vendeurs à valeur élevée, c'est-à-dire des prestataires qui fournissent des services dont la valeur est estimée à 50 000 euros ou plus. L'examen a révélé que seuls 11 des 35 vendeurs concernés, étaient enregistrés auprès de l'UNGM. Une recherche sur les 24 autres vendeurs sur le site web de l'UNGM n'a pas permis d'obtenir de correspondance de fichiers, ce qui indique qu'ils n'étaient pas enregistrés.

Recommandation-3 : L'audit recommande au Centre de veiller à ce que toutes les passations de marchés formelles soient effectués par l'intermédiaire de vendeurs enregistrés sur l'UNGM.

35. Le Centre a déclaré qu'il encouragerait fortement l'utilisation de l'UNGM dans les passations de marchés formelles et non locales.

3.2 Gestion de la trésorerie

36. La politique de gestion des investissements 2022 du Centre s'aligne sur le Règlement financier et donne la priorité à la sécurité, à la liquidité et au rendement. Cette politique s'applique à tous les fonds détenus par le Centre, dans toutes les devises.

37. L'article 3.3 du Règlement financier stipule que le Directeur doit, après consultation du

Président du Conseil, désigner la ou les banques où les fonds du Centre sont gardés ou, s'ils ne sont pas immédiatement nécessaires, placés.

38. Toutefois, 67 pour cent des actifs courants du Centre sont détenus en espèces, ce qui indique un excès de liquidités susceptible de réduire le rendement des investissements.

(a) Soldes du compte courant

39. Les soldes minimaux mensuels de six comptes courants, dans trois banques varient de 5,8 millions d'euros à 20,7 millions d'euros en 2024, ce qui indique qu'il est nécessaire de mieux aligner les liquidités détenues sur les besoins réels de trésorerie.

(b) Soldes des comptes épargne

40. Le compte épargne a toujours présenté des soldes élevés, plus de 15 millions d'euros pendant neuf mois et plus de 7,8 millions d'euros pendant toute l'année 2024. tout en bénéficiant de taux d'intérêt relativement faibles (de 2,90 pour cent à 4,40 pour cent). En outre, le compte épargne (Livret) n'est pas un instrument d'investissement au sens de la politique d'investissement.

(c) Renouvellement des dépôts à court terme sur une base continue

41. Nous avons observé que les dépôts à court terme sont renouvelés tous les trois mois (du 2 juillet 2024 au 2 janvier 2025 et du 3 janvier 2025 au 3 avril 2025) au lieu d'opter pour une période plus longue afin de percevoir davantage d'intérêts.

42. La Direction a répondu qu'il s'agissait d'un choix qu'elle a fait car il y a des incertitudes dans les besoins de trésorerie, un retard dans la contribution ex-lege de l'Italie et le fait que les paiements ne sont pas effectués selon l'échéancier normal. La Direction a également fait part de son incapacité à prévoir correctement les rentrées de trésorerie autres que les contributions plus importantes.

(d) Accumulation de soldes dans une seule institution financière s'écartant de la politique de gestion des investissements

43. Conformément à la diversification du portefeuille et aux limites par institution stipulées dans la politique d'investissement du Centre, les investissements doivent être largement répartis afin d'éviter une concentration excessive des fonds, dans la mesure du possible, et sans compromettre le retour sur investissement et les exigences administratives. Il convient de prendre en considération la diversification géographique des investissements.

44. Le paragraphe 24 de la circulaire sur la politique de gestion des investissements prévoit que le montant total des fonds, comprenant les investissements qui peuvent être déposés auprès d'une même institution, est déterminé par sa cote de classification comme suit :

Cote de crédit à long terme	Montant maximum indicatif
AA- et supérieur	25,0 millions d'euros
A- à A+	20,0 millions d'euros
Partenaire(s) bancaire(s) opérationnel(s) ²	10,0 millions d'euros

45. Les états financiers (risque lié au crédit) indiquent également que le pourcentage total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements qui peut être placé auprès d'une seule institution est déterminé en fonction de sa cote de crédit à long terme, à l'exclusion du principal prestataire de services bancaires. Cependant, nous avons noté que le Centre a conservé ses fonds auprès de la Banque SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, qui bénéficie d'une notation Fitch de A-, à hauteur de 30,97 millions d'euros à la fin de l'année, ce qui est bien supérieur au seuil limite (20 millions d'euros) stipulé dans la politique d'investissement.

46. La Direction a répondu qu'en juillet 2024, les mesures nécessaires ont été prises pour ouvrir un nouveau compte bancaire en euros et en dollars des États-Unis auprès de la DNB (Norvège), qui bénéficie de la meilleure notation bancaire. Les fonds n'ont pas pu être transférés en raison d'un retard dans la finalisation des formalités administratives pour l'ouverture du compte et la réalisation d'investissements à plus long terme. La Direction a répondu qu'une grande partie des fonds inutilisés serait investie début 2025 et a ajouté qu'un niveau plus élevé de liquidités était maintenu pour éviter les retards dans les virements bancaires en attendant les paiements pour les projets de rénovation.

47. La réponse selon laquelle les liquidités sont maintenues pour éviter les retards dans les virements bancaires est contraire aux dispositions de l'article 3.3 du Règlement financier et de la politique de gestion des investissements, qui mettent l'accent sur l'investissement des fonds qui ne sont pas nécessaires pour répondre à des besoins immédiats. En outre, le paiement du projet de rénovation doit être effectué à partir du fonds pour l'amélioration du campus et non du fonds général ou d'autres fonds d'investissement institutionnels.

Recommandation -4 : L'audit recommande au Centre d'examiner périodiquement la situation de la trésorerie et d'investir les fonds excédentaires dans des instruments à rendement plus élevé, tout en respectant les normes de diversification du portefeuille et les plafonds d'investissement fixés.

48. La Direction a accepté la recommandation.

² Banques italiennes notées entre BBB- et BBB+

D. Remerciements

49. Nous souhaitons exprimer notre gratitude pour la coopération et l'assistance fournies par le personnel et la Direction du Centre.



K Sanjay Murthy
Contrôleur et vérificateur général de l'Inde

28 mars 2025

Annexe I
État de la mise en œuvre des recommandations pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

N° Statut de mise en œuvre	Référence au rapport et à l'exercice clôturé	Recommandation	Action rapportée par la Direction	Statut après vérification				
				Évaluation de l'auditeur externe	Mises en	En cours de mise en	Non mise en	Dépassé par les événem
1	31 décembre 2023	Faciliter l'efficacité de la facturation et de l'encaissement, mettre à jour la Circulaire sur la facturation, notamment sur la délivrance directe des factures par les Services financiers (FINSERV), exigeant ainsi que les programmes concernés obtiennent et saisissent les informations correctes concernant la personne ou l'organisation concernée au moment de l'inscription dans le système de Gestion des activités et des participants (MAP). Par conséquent, les ajustements apportés à Oracle doivent être cohérents avec les informations de facturation fournies.	En 2024, une étude complète a été lancée et achevée sur le processus d'inscription, qui comprend également l'émission de factures aux participants, aux donateurs et aux parties prenantes, ainsi que le paiement de ces factures. En conséquence. Cette recommandation a été mise en attente, car elle nécessite diverses mises à jour des systèmes MAP et Oracle. Le processus opérationnel fera l'objet d'une refonte complète en 2025 afin de s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé et qu'il peut soutenir la croissance future du Centre.	Conformément à la réponse de la Direction, le processus opérationnel fera l'objet d'une refonte complète en 2025 afin de s'assurer qu'il est adapté à l'objectif visé et qu'il peut soutenir la croissance future du Centre.		En cours de mise en œuvre		

2		Élaborer et mettre en œuvre une politique exhaustive sur le processus de demande d'utilisation des fonds, notamment des critères clairs à appliquer pour évaluer les propositions, les exigences en matière de suivi et post évaluation de chaque projet et son impact, ainsi que le processus interne régissant leur utilisation. En ce qui concerne le Fonds de financement des bourses, les termes de référence (TdR) existants devrait être examiné afin de s'assurer que le financement est utilisé aux fins précisées et pour définir le processus interne d'allocation, d'utilisation, de surveillance et d'évaluation, y compris l'impact.	Les TdR pour le Fonds pour l'amélioration du campus et le Fonds TIC ont été adoptés et publiés par voie de circulaire en juillet 2024. Les TdR pour le Fonds d'innovation adoptés par SMT en mai 2024 ont été remplacés par une nouvelle circulaire publiée en décembre 24. Les TdR pour le Fonds de financement des bourses publié par DIR en décembre 2024.	Les circulaires adoptées par le Centre définissent le champ d'application, l'éligibilité, la procédure de demande de financement, l'évaluation de l'impact et les rapports.	Mise en œuvre			
---	--	---	--	--	---------------	--	--	--

3		Envisager d'indiquer dans MAP les catégories d'activités (E) non formatives, ouvertes ou sur mesure, avec des sous-catégories personnalisées de solutions de gestion des connaissances, de développement de produits de formation, etc., pour faciliter la référence et à l'avenir, revoir les TdR du Fonds de financement des bourses pour s'assurer qu'il correspond en tout point à l'objectif du Fonds, tel qu'établis dans le Programme et budget (P&B) 2022-23 et 2024-25.	Les TdR comprennent également une description des critères d'éligibilité modifiés et décrivent la procédure à suivre.	Les données de MAP pour les activités en 2024 contiennent les sous-catégories pour (E) les activités non liées à la formation et la circulaire révisée sur le Fonds de financement des bourses, publiée en décembre 2024, avec les TdR relatifs à l'utilisation du Fonds.	Mise en œuvre			
---	--	--	---	---	---------------	--	--	--

4		Formaliser une politique selon laquelle le système de gestion des congés en ligne devrait s'appliquer à tous les membres du personnel à court terme (ST) afin de maximiser les avantages du système, de minimiser tout problème futur ainsi que d'améliorer l'efficacité opérationnelle et tenir un répertoire électronique des notices d'action personnelle accessible à la fois aux Services des ressources humaines (HRS) et aux Services financiers (FINSERV) pour éliminer le flux de travail papier actuellement utilisé, conformément à sa stratégie de contrôle des coûts et de réduction de l'empreinte environnementale	HRS vient de publier un avis selon lequel, à partir du 20 novembre 2024, tous les ST auront accès aux congés en ligne et saisiront directement leurs demandes de congé.	La Direction a émis des directives concernant l'accès aux congés électroniques par les membres du personnel à court terme.	Mise en œuvre			
5		Mettre à jour son PCA actuel pour s'assurer que tous les changements résultant du nouveau modèle d'entreprise du Centre et de son environnement opérationnel actuel sont pris en compte, garantissant ainsi des opérations résilientes et durables en cas de perturbations imprévues (par. 58)	Il a été proposé d'en discuter au sein du Comité de gestion des risques et la présidence fixera la date limite au deuxième trimestre de 2025. Ce point a déjà été discuté et tout le monde est conscient qu'une mise à jour complète est maintenant nécessaire.	La question est portée à la connaissance de la Direction et fait l'objet d'une discussion active.		En cours de mise en œuvre		

6		Développer un cadre politique complet et documenté comprenant des règles et des normes pour tous les services de soutien du Centre offerts aux apprenants, qu'ils soient sur le campus, sur le terrain ou dans des modalités d'apprentissage mixte.	Ce point est soumis à la recommandation 9 ci-dessous qui doit être complétée en premier.	La question est en cours d'examen par la Direction.		En cours de mise en œuvre		
7		Mettre en œuvre un processus d'évaluation complet et coordonné englobant tous les services de soutien aux participants existants et disponibles offerts par le Centre, permettant ainsi un examen approfondi de tous les services de soutien pour mesurer avec précision si les résultats attendus sont atteints.	L'examen des commentaires des clients (F2F uniquement) est intégré à l'examen de la qualité de la formation ainsi que les personnes ressources. Cela se fait dans le cadre des enquêtes d'évaluation de fin d'activité pour toutes les activités de formation du Centre. Les résultats sont partagés avec les programmes techniques et les résultats de la satisfaction des clients sont affichés sur l'IBI.	Comme l'a indiqué la Direction, la recommandation est en cours de mise en œuvre et devrait être achevée d'ici décembre 2025.		En cours de mise en œuvre		

8		Évaluer les défis auxquels sont confrontés les unités PATU et GUESTREL en ce qui concerne leurs rôles, leurs fonctions et l'allocation des ressources humaines afin de s'assurer que ces deux secteurs atteignent leurs objectifs et contribuent ainsi à l'objectif global du Centre, en particulier pour les initiatives de services de soutien aux participants (par. 87)	Le nouveau contrat de GUESTREL vient d'être attribué pour deux ans et il sera désormais possible d'envisager une approche plus globale de ses services. Un examen complet du processus d'inscription a été entrepris au cours du second semestre 2024 et le rapport a été remis au Centre fin 2024. Une équipe sera mise en place pour revoir l'ensemble du processus commercial, y compris l'examen de toutes les solutions possibles. Pour l'instant, et jusqu'à ce que cela soit terminé, le personnel ST est affecté à PATU afin de garantir des ressources suffisantes pour mener à bien les opérations requises.	Le Centre a attribué un contrat de deux ans à GUESTREL et le personnel ST est affecté à PATU afin de garantir des ressources suffisantes pour mener à bien les opérations requises. La Direction a également procédé à un examen du processus d'inscription.	Mise en œuvre			
---	--	--	---	---	---------------	--	--	--

9		Adopter des mesures proactives pour accroître la visibilité et l'accessibilité de la disponibilité des fonds de bourses et des fonds captifs pour les apprenants tripartites et faciliter la création du réseau d'anciens participants (par. 95)	Un résultat (2.4) a été ajouté au Programme et Budget du Centre pour 2024-25, selon lequel TDIR mettra en place une plateforme de réseau d'anciens participants en novembre 2024. Ce réseau était initialement réservé aux anciens participants ayant reçu un certificat de fin de cours. Jusqu'à présent, ce programme a attiré plus de 2 000 inscriptions et est devenu un canal de communication efficace pour maintenir le contact avec les anciens participants.	Le Centre a répondu qu'il annonce sur tous les dépliants promotionnels des cours ouverts qu'un nombre limité de bourses est disponible pour les participants éligibles. Les fonds de financement des bourses ne font pas l'objet de publicité, car l'allocation des ressources est déterminée par les programmes techniques concernés en étroite consultation avec les travailleurs, les employeurs et les structures représentatives du gouvernement, c'est-à-dire que les candidats ne peuvent pas demander de financement, mais sont sélectionnés, en amont, par l'intermédiaire concerné. Le Centre mettra également en place une plateforme de réseau d'anciens participants	Mise en œuvre			
---	--	---	--	--	---------------	--	--	--

				dans le cadre du résultat (2.4) du Programme et Budget du Centre pour 2024-25.				
10		Améliorer la coordination et la collaboration des services de soutien aux participants dans l'ensemble des programmes pertinents par l'intermédiaire de l'Équipe de direction (SMT) et impliquer activement les parties prenantes afin d'inclure les participants, les formateurs externes et internes, dans le processus d'évaluation, car leurs visions et leurs expériences fournissent une perspective essentielle, inestimable pour évaluer la qualité et l'impact des services de soutien aux participants (par. 105)	TDIR a affiné les TdR pour les exercices annuels d'évaluation externe afin de garantir une évaluation plus systématique des performances des personnes ressources externes. TDIR a lancé une version améliorée de son outil d'enquête de satisfaction des participants en fin d'activité, en l'intégrant désormais de manière transparente dans l'e-campus et en permettant aux programmes de formation de personnaliser et d'affiner les paramètres d'évaluation. FIS a lancé une version améliorée de son propre outil d'enquête de satisfaction des participants afin de recueillir, en temps réel, les commentaires des participants sur la qualité des installations du campus.	Les TdR pour les exercices d'évaluation externe annuelle incluent les unités du Centre hors Département de la formation (FINSERV, ICTS, FIS/PATU) en tant que clients de l'évaluation.	Mise en œuvre			

	31 décembre 2022							
11		Établir un mécanisme pour : (a) mesurer l'impact des projets financés par le Fonds d'innovation en tenant compte des implications financières, techniques, économiques, sociales et environnementales, entre autres ; et (b) surveiller l'utilisation du Fonds de financement des bourses et les circonstances correspondantes qui affectent l'utilisation des fonds. Cela permettra une analyse approfondie des résultats à long terme des projets, de la mise en œuvre financière des fonds, ainsi que des recommandations pour de futures initiatives connexes.	L'évaluation des projets d'innovation de 2023 a été réalisée au cours du premier trimestre de 2024 et les résultats ont été partagés avec l'équipe de Direction. En réponse aux résultats de l'évaluation, les TdR du Fonds d'innovation ont été revus et publiés en décembre 2024. Dans le cadre des nouveaux TdR, des évaluations sont requises pour tous les projets entrepris. Voir circulaire DIR 08/2024.	Les circulaires adoptées par le Centre définissent le champ d'application, l'éligibilité, la procédure de demande de financement, l'évaluation de l'impact et les rapports.	Mise en œuvre			

12		Nous avons recommandé à la Direction de mettre à jour le manuel d'assurance qualité 2019 afin d'y intégrer les évolutions des critères d'évaluation, des méthodologies, des outils et des approches, ainsi que d'autres domaines importants d'un processus d'évaluation, afin de promouvoir la cohérence, de renforcer la validité des évaluations, de permettre la comparaison des résultats d'évaluation et d'améliorer la qualité globale des activités de formation, l'objectif final étant de garantir que l'évaluation des activités de formation est menée de manière systématique, solide et efficace.	L'examen du Manuel de gestion de la qualité est en cours et sera terminé au cours du premier trimestre 2025. Le projet de manuel a été communiqué aux auditeurs externes en février 2025.	L'examen du Manuel de gestion de la qualité est en cours.		En cours de mise en œuvre		
----	--	---	--	--	--	---------------------------	--	--

13		Développer des indicateurs clés de performance connexes avant de commander une évaluation régulière de l'impact et de la durabilité afin de s'assurer que l'impact et la durabilité sont mis en évidence dans l'évaluation.	En ce qui concerne la réalisation du résultat 2.2, en 2024, le Centre a contribué directement à l'évaluation de haut niveau de l'impact du portefeuille de DC de l'OIT entre 2018 et 2022, en fournissant des données complètes, en partageant les conclusions de ses rapports d'évaluation des résultats et en participant aux entretiens avec les évaluateurs de haut niveau. Cette collaboration étroite avec EVAL dans le cadre de l'exercice annuel de haut niveau d'évaluation de l'impact de l'OIT doit être institutionnalisée en tant que mesure rentable pour prouver l'impact à long terme des activités de formation du Centre sur les priorités de l'OIT en matière de justice sociale et de travail décent. En 2024, le Centre a également commandé des études de suivi de l'impact de l'apprentissage du programme de master sur les anciens étudiants de la TSD, qui seront à nouveau pilotées en 2025.	Le résultat 2.2 du cadre de résultats pour 2024-2025, dans le cadre du document de Programme et Budget, prévoit que le Centre passe des contrats pour des évaluations externes annuelles d'au moins un service de facilitation d'événement phare et d'au moins une mission de conseil.	Mise en œuvre			
----	--	---	---	--	---------------	--	--	--

14		Inclure, dans les futurs rapports de mise en œuvre, un tableau résumant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des évaluateurs externes précédents, afin de faciliter le suivi par le Conseil, en vue d'exploiter les avantages des évaluations de ses programmes de formation.	Ce point a été ajouté dans le rapport de mise en œuvre 2022-23 (page 37), qui contient des conclusions et des recommandations.	Le rapport de mise en œuvre 2022-23 présente les conclusions et les recommandations de l'évaluateur externe. Toutefois, la mise en œuvre de la recommandation n'est pas incluse dans le rapport.			Non mise en œuvre	
	31 décembre 2021							
15		Préparer un manuel de passation de marchés à l'échelle du Centre incorporant toutes les politiques, lignes directrices et procédures actuelles et existantes relatives aux passations de marchés, et incarnant les principes de responsabilisation en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités, le suivi des performances et la production de rapports, ainsi que sur les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique.	En cours - retards dus à d'autres priorités	Le Centre a pour objectif de mettre en œuvre la recommandation d'ici juin 2025.		En cours de mise en œuvre		

16		Envisager d'élargir les responsabilités actuelles du Comité des contrats pour inclure la réalisation d'évaluations techniques et financières, au lieu de les déléguer aux unités requérantes, afin d'assurer une séparation adéquate des tâches, élément essentiel du contrôle et de la responsabilisation.	Le comité des contrats a pour mission de superviser le processus mis en œuvre par les unités lorsque les achats sont supérieurs à 100 000 euros. Cela permet à la trésorière de s'assurer que le processus suivi et appliqué est conforme aux Règles financières. Son rôle n'est pas celui d'une unité d'achat ni d'évaluer les offres, mais de s'assurer que ces offres ont été évaluées sur la base des critères approuvés qu'il a examinés avant de lancer la procédure de passation de marché. Les TdR du Comité ont été revus afin de clarifier son rôle et la manière dont il s'acquittera de sa fonction de contrôle.	La Direction devrait aborder la question de la séparation des tâches dans la fonction de passation de marchés en ce qui concerne l'examen des offres, qui est effectué par le personnel/département et le personnel/département qui a demandé l'achat.			Non mise en œuvre	
----	--	--	---	---	--	--	-------------------	--

	31 décembre 2016							
17		Cadre de responsabilisation : Intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation : Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur la signification et les limites de celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.	Une définition a été ajoutée au cadre révisé et des compléments seront apportés par HRS une fois que le Statut du personnel aura été approuvé en octobre 2022.	L'objectif du cadre de responsabilisation du Centre, recommandé par la circulaire publiée en mai 2024, est de favoriser une forte culture de responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation. Chaque fonctionnaire doit rendre compte de l'exercice de ses responsabilités et de ses fonctions conformément aux principes énoncés dans cette circulaire.	Mise en œuvre			

18		Cadre de responsabilisation : Définition claire des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils nécessaires : Compris dans le cadre de responsabilisation : a. Description claire des rôles et responsabilités des principales parties prenantes et intervenants dans son continuum de la responsabilisation afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des dépendances liées au cœur des opérations de ses opérations. b. Inclure les mécanismes et outils de responsabilisation pour faciliter la documentation ainsi que le contrôle de la performance de la responsabilisation afin d'atteindre une plus grande transparence.	Les rôles et les responsabilités ainsi que les mécanismes de responsabilité ont été revus, notamment en ce qui concerne le suivi et la promotion en vue d'une plus grande transparence. Les informations relatives à l'enracinement de la culture de la responsabilité sont abordées tout au long du document. HRS doit effectuer une révision afin d'ajouter certaines informations sur la responsabilisation une fois que le Statut du personnel aura été révisé et approuvé en octobre 2022.	L'objectif du cadre de responsabilisation du Centre, recommandé par la circulaire publiée en mai 2024, est de favoriser une forte culture de responsabilisation dans l'ensemble de l'organisation. Chaque fonctionnaire doit rendre compte de l'exercice de ses responsabilités et de ses fonctions conformément aux principes énoncés dans cette circulaire.	Mise en œuvre			
	Total	18			10	6	2	0
	Pourcentage du nombre total de recommandations				55,56	33,33	11,11	